

MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE

REPUBLIQUE DU MALLI

DIRECTION NATIONNALE DE L'EDUCATION

UN PEUPLE-UN BUT-UNE FOI

PRÉSCHOOL ET SPECTACLE

**SEMINAIRE D'ELABORATION D'UNE POLITIQUE
NATIONALE EN MATIERE D'EDUCATION
PRÉSCOLAIRE**

PREMIERE VERSION

BAMAKO - PALAIS DES CONGRES

1997

TERMES DE REFERENCE

I. BUTS :

Lors de ce Séminaire/Atelier, il s'agira de :

- 1- Définir la politique nationale en matière d'éducation préscolaire ;
- 2- élaborer un plan d'action national à court, moyen et long terme pour la prise en charge éducative des enfants de moins de sept (7) ans.

II. OBJECTIFS :

L'atteinte des buts précités exige de :

- 1- Identifier les éléments de la politique nationale d'éducation préscolaire ;
- 2- en déterminer les priorités et les stratégies de développement.

III. RESULTATS ATTENDUS :

- 1- un document de politique élaboré ;
- 2- un plan d'action adopté.

IV. JUSTIFICATION :

1/. Le faible taux de préscolarisation :

Les données statistiques concernant le préscolaire en 1996 oscillent autour de 20 322 enfants encadrés par 469 éducateurs préscolaires diplômés dans les 194 institutions préscolaires du pays, soit un taux brut de préscolarisation de 1,53 % (source DNEPS).

L'on dénombre les jardins d'enfants essentiellement dans les villes, les grandes agglomérations et les zones d'intervention d'ONG telle que Vision Mondiale (Région de Sikasso et de Ségou), ce qui montre aisément que l'éducation préscolaire demeure essentiellement un phénomène urbain.

2/. La définition de la politique nationale en matière d'éducation préscolaire :

Le transfert du domaine de l'Education Préscolaire du Ministère de la Santé, de la Solidarité et des Personnes Agées au Ministère de l'Education de Base implique nécessairement un recentrage de ses objectifs, notamment pour tenir compte de ceux de l'Enseignement Fondamental dont elle sera véritablement la propédeutique et inversement. En effet, le système préscolaire se doit désormais de préparer "franchement" l'enfant pour l'entrée à l'école. Le Séminaire vise, entre autre, à débattre de cette question.

V. METHODOLOGIE :

- Plénières ;
- Travaux de groupes ;

INTRODUCTION :

L'éducation préscolaire constitue une préoccupation majeure des autorités politiques du Mali. Jusqu'en 1992 ce domaine relevait du Ministère chargé de l'action sociale qui s'est occupé de façon générale de la protection et du suivi du jeune enfant dans les domaines de la santé, de la nutrition et de l'éducation. Dans un tel contexte les programmes d'éducation préscolaire visaient à assurer pleinement l'épanouissement de la personnalité des enfants âgés de 3 à 7 ans ; en plus, ils cherchaient à développer des aptitudes chez les jeunes enfants leur permettant de s'adapter facilement aux exigences de l'école. Il reste cependant que, l'éducation préscolaire n'a pas bénéficié au Mali d'un soutien important par rapport à l'éducation scolaire. L'Etat a surtout développé en faveur des jeunes enfants une politique sanitaire et nutritionnelle intense plutôt qu'une politique d'éducation précoce en milieu institutionnel.

Il faut signaler que cet état de fait est la situation générale de presque tous les Etats africains, la première conférence des Ministres de l'Education africains dans le cadre de l'O.U.A. en 1961 à Addis-Abeba n'ayant pas envisagé de façon explicite l'éducation de la petite enfance.

Dans le souci de créer une harmonie en matière d'éducation des enfants, le Ministère de l'Education de Base a pris depuis 1993, la tutelle de l'éducation préscolaire qui constitue à n'en pas douter la propédeutique (phase préparatoire) naturelle de l'éducation scolaire, étant donné que la préoccupation de ce département est de développer une éducation de base pour tous. Une Direction Nationale chargée de l'Education Préscolaire est dès lors créée pour en gérer le domaine. Cette dernière est chargée, entre autre, d'élaborer les éléments de la politique nationale en matière d'éducation préscolaire, d'assurer la coordination et le contrôle des services régionaux et subrégionaux, des services rattachés et des institutions d'éducation préscolaire qui concourent à la mise en oeuvre de ladite politique.

Le présent document a pour objet de définir les grandes orientations de la politique nationale d'Education Préscolaire et d'élaborer le plan d'action à court, moyen et long termes pour développer l'éducation de la petite enfance au Mali. A cet effet, il comportera les parties suivantes :

- données générales ;
- analyse critique de la situation actuelle de l'Education Préscolaire au Mali ;
- perspectives pour un développement de l'Education Préscolaire au Mali
- plan d'action.

I. DONNEES GENERALES :

1. Géographie et climat :

Avec une superficie de 1.241.231 Km², le Mali est l'un des pays les plus vastes de l'Afrique de l'Ouest. C'est un pays continental au climat caractérisé par l'alternance d'une saison sèche qui dure de six (6) à sept (7) mois et d'une saison pluvieuse qui dure de trois (3) à six (6) mois.

La pluviométrie moyenne annuelle est de 700 mm et les températures moyennes varient entre 26 et 30°C.

Le Mali est arrosé par deux grands fleuves, le Sénégal et le Niger, qui jouent un rôle majeur dans l'économie du pays et constituent des canaux d'échange et de communication inestimables pour les populations riveraines.

2. Données démographiques :

Le Mali compte environ 9.190.940 habitants, soit une densité moyenne de 6,8 habitants au km² (Source DNSI 1996). Cette population est rurale à 80 %. Elle vit en majorité dans le sud du pays qui couvre environ le quart du territoire national.

Le P.N.B par habitant est de 288 \$ US.

3. Domaine de l'éducation :

Le Mali connaît aujourd'hui, en matière d'éducation, de nombreux problèmes : faible taux de scolarisation, taux élevé de déperdition scolaire, inadéquation formation emploi, insuffisance de matériel didactique, insuffisance des manuels scolaires, insuffisance des ressources budgétaires affectées à l'éducation...

Pour apporter une réponse à ces problèmes, le Ministère de l'Education de Base s'est lancé, ces dernières années, dans une vaste entreprise de "Réfondation" du système éducatif malien.

4. Données sanitaires :

La situation sanitaire des populations, une des plus préoccupantes en Afrique, est caractérisée par la prédominance de maladies liées à des facteurs héréditaires, congénitaux ou à des infections (onchocercose, rubéole, rougeole, poliomyélite, etc...).

Les indicateurs en sont peu brillants :

- taux de consultation prénatale durant la grossesse : 15%.

- taux de mortalité infantile : 102 pour 1000 naissances vivantes ;
- taux de vaccination infanto-juvénile : 34 % ;
- 1/3 des enfants en dessous de 15 ans souffrent de malnutrition chronique ;
- 11 % des enfants de 11 à 23 mois souffrent de malnutrition sévère.

Cette situation est aggravée par un accroissement démographique élevé : 3,70 % par an.

ANALYSE CRITIQUE DE LA SITUATION ACTUELLE DE L'EDUCATION PRESCOLAIRE AU MALI

Présenter la situation actuelle de l'éducation préscolaire au Mali ne peut se faire sans rappeler son histoire. La connaissance de son passé et de son évolution est nécessaire à la compréhension de ce qu'elle est et de ce qu'elle est appelée à devenir.

1. HISTORIQUE DE L'EDUCATION PRESCOLAIRE AU MALI

Il faut remonter à la fin de la deuxième guerre mondiale pour retrouver les premières traces de la pratique de l'éducation préscolaire en milieu institutionnel dans la contrée malienne. C'est en effet vers cette période que Madame Souleymane, sage-femme malienne de son état (toujours vivante à Ouolofobougou-Bolibana), ouvrait un Centre Social qui se muera plus tard en centre d'accueil pour recevoir l'enfant d'un gendarme français basé à Bamako et dont la femme était décédée. Sous la Direction de Mme André Audibert, assistante sociale française, et l'assistance de Madame Souleymane et de Mme DIARRA Renée CISSE, le centre assurera pendant longtemps la garde des enfants des militaires français résidant au Soudan français, avec l'accompagnement financier de la Croix Rouge Française (C.R.F.).

C'est donc tout naturellement, qu'après l'accession du Mali à la souveraineté nationale et internationale, le centre sera érigé en jardin d'enfants par le Service Social (ancêtre de l'actuelle Direction Nationale de l'Action Sociale), sous le nom de Croix Rouge.

Le premier établissement préscolaire à vocation véritablement éducative au Soudan Français fit son apparition à Bamako en 1954 sous la dénomination de "C.P.C." (Classe Préparatoire à l'Enseignement primaire). Ce fut à l'initiative des "Soeurs de la Charité" de la congrégation des "Soeurs Blanches" de la Mission Catholique du Mali. A l'origine, l'institution était exclusivement réservée aux enfants des ressortissants européens et des grands commerçants libanais résidant dans la colonie du Soudan français. C'est seulement en 1956 que l'accès en sera autorisé aux "indigènes" ; sans doute, l'adoption de la "Loi Cadre Gaston DEFFERRE", le 23 mars de la même année, n'est pas étrangère à cette évolution. Toujours est-il, qu'en 1959, sous l'impulsion du Service Social, la Caisse des Allocations Familiales (C.A.F.), plus connue aujourd'hui sous l'appellation d'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS), ouvrait le premier jardin d'enfants véritablement malien qui prendra plus tard le nom de "Kassé Kéita". La même année, à Sikasso, la Soeur Alix de la congrégation des Soeurs Blanches du Mali créait, à la demande des femmes apprenties-couturières de la paroisse, une garderie d'enfants qui prendra plus tard le nom de sa promotrice. En 1960, c'est au tour du jardin d'enfants les Oisillons de voir le jour, créé par la C.A.F. Depuis, le phénomène de jardin d'enfants a fait florès au Mali.

Cependant, il a fallu attendre 1969 pour voir se définir une véritable action en faveur de l'éducation préscolaire : la Direction Nationale des Affaires Sociales (DNAS), organisme de tutelle des jardins d'enfants, qui avait été érigée un an plus tôt en Secrétariat d'Etat aux Affaires Sociales (S.E.A.S.), allait développer une réelle politique d'émancipation et de libération de la femme malienne, notamment par la promotion et l'organisation d'activités éducatives féminines, la systématisation de la prise en charge éducative en milieu institutionnel des jeunes enfants... Le nouveau Secrétariat d'Etat, en créant en son sein une Division de la Protection de l'Enfance et de la Jeunesse qui inscrira dans ses priorités les études de problèmes liés à la femme en général, à la mère et à l'enfant en particulier (protection maternelle et infantile, santé et hygiène alimentaire et du milieu, éducation, etc.), va largement contribuer à la multiplication des infrastructures préscolaires par une politique d'encouragement et de création de garderies d'enfants communautaires.

Fortement appuyé en cela par la défunte Union Nationale des Femmes du Mali (UNFM), le SEAS va prendre des mesures énergiques qui favoriseront l'éclosion rapide (quoique souvent éphémère) de nouvelles institutions préscolaires : campagnes massives d'information et de sensibilisation auprès des populations urbaines, encouragement des initiatives privées, allégement des conditions d'ouverture des établissements préscolaires, appui aux nouvelles créations en personnel et en matériels éducatifs, etc.

Ces différentes mesures aidant, l'éducation préscolaire connaîtra un essor réel dans les années soixante dix.

En effet, si en 1963 on dénombrait moins d'une dizaine d'institutions préscolaires encadrées par des faisant-fonction d'éducateur de jeunes enfants, en 1979 on comptait déjà 72 établissements (tous créés sous l'impulsion des femmes salariées) accueillant 8 267 enfants et employant un personnel formé de 168 Moniteurs (trices) et 19 jardinières d'enfants.

Le boom de cette période faste sera cependant de courte durée. La politique volontariste de développement tous azimuts du préscolaire menée par le SEAS allait vite avoir des effets pervers. Si le nombre d'institutions augmentait de façon notable, la qualité, elle n'était pas toujours au rendez-vous : bien des institutions étaient confrontées à des problèmes d'insalubrité et de promiscuité dangereuses qui les rendaient impropre à atteindre les objectifs de garde, de préservation de la santé de l'enfant, de formation de la personnalité enfantine et de compensation des carences affectives, sociales, nutritionnelles et culturelles... qui étaient officiellement assignés à l'éducation préscolaire. Sans compter que le personnel d'encadrement était le plus souvent formé sur le tas et donc n'avait aucune qualité ni compétence pour assurer des soins éducatifs appropriés aux enfants qui fréquentaient les institutions. Tant et si bien que dans les années

quatre vingt, sous la férule de la Direction Nationale des Affaires Sociales qui avait succédé au SEAS, des établissements particulièrement malsains furent contraints à la fermeture et les conditions d'ouverture des jardins et garderies d'enfants furent réglementées de façon plus draconienne. Durant cette période, moins d'une quarantaine d'institutions nouvelles furent créées, portant ainsi le nombre d'établissements à 109 pour une population d'enfants préscolarisés estimée à 11 833 (source DNAS).

En Janvier 1993 est prise la décision de créer une Direction Nationale de l'Education Préscolaire et Spéciale (DNEPS). Cette décision faisait suite aux résolutions issues des différents forums nationaux qui s'étaient réunis les cinq dernières années sur le devenir de l'école malienne, à savoir : les Etats Généraux de l'Education en mars 1989, la Table Ronde Nationale sur l'Education de Base Pour Tous d'ici l'An 2000 en septembre 1991 et le Débat National sur l'Education en Octobre 1991. La décision consacrait de facto l'entrée de l'éducation préscolaire dans le giron du système de l'Education Nationale avec pour objectif premier d'en faire la propédeutique de l'enseignement primaire.

Devenue fonctionnelle à partir du deuxième semestre de l'année 1993, la DNEPS s'attachera, entre autres, à affiner le système de collecte des données statistiques sur le secteur de l'éducation préscolaire, à assouplir les conditions d'ouverture des institutions d'éducation préscolaire, à mettre en place un système de formation continue des éducateurs préscolaires... Bien d'autres actions spécifiques visant à améliorer les conditions de travail dans les établissements préscolaires et à éléver le taux de préscolarisation dans le pays seront également entreprises. C'est ainsi que entre 1993 et 1996, le taux de préscolarisation passera officiellement de 0,5 % à 1,53%, le nombre d'enfants encadrés dans les institutions de 11 833 à 20 322, le nombre d'établissements préscolaires de 109 à 194, celui du personnel d'encadrement de 328 à 469¹...

2. L'EDUCATION PRESCOLAIRE ET SON ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL

L'examen de la Loi n° 94-010 du 24 Mars 1994 réorganisant l'Enseignement en République du Mali fait ressortir que celui-ci est laïc et comprend les ordres et types suivants :

- l'Education Préscolaire ;

¹ La fantastique progression qu'on peut constater est à relativiser cependant. Elle est moins due à la création de nouvelles structures qu'à une meilleure maîtrise des statistiques du secteur dont une grande partie était ignorée de l'administration précédente, en l'occurrence la DNAS.

- l'Enseignement Fondamental ;
- l'Enseignement Secondaire Général ;
- l'Enseignement Technique et professionnel ;
- l'Enseignement Supérieur ;
- l'Education non formelle ;
- l'Education spéciale.

Tous ces ordres et types d'enseignements, auxquels chaque citoyen peut accéder selon ses capacités, sont organiquement liés.

Premier maillon du système éducatif malien, l'Education Préscolaire a pour objet de donner aux enfants une éducation physique, morale et intellectuelle afin de faciliter leur socialisation et leur intégration à l'Ecole.

L'Education Préscolaire s'adresse aux enfants des deux sexes âgés de moins de six ans. Elle est assurée dans les garderies, les crèches, les jardins d'enfants et les écoles maternelles.

Sur le plan de l'administration et du contrôle technique et pédagogique, l'Education Préscolaire, à l'instar de l'enseignement fondamental, relève de l'autorité du Ministre de l'Education de Base.

Au Mali, l'Education Préscolaire est gérée par la Direction Nationale de l'Education Préscolaire et Spéciale. Cette Direction fut créée par la Loi n° 93-023 du 13 Mai 1993. Elle a pour mission, entre autres, d'élaborer les éléments de la politique nationale en matière d'enseignement préscolaire, d'assurer la coordination et le contrôle des services régionaux, subrégionaux, des services rattachés et des institutions d'éducation préscolaire qui concourent à la mise en oeuvre de ladite politique.

A cet effet :

- elle procède à toutes les recherches et études nécessaires à l'élaboration de ladite politique ;
- elle prépare les projets de programmes et de plans d'actions relatifs au développement de ce secteur ;
- elle veille à l'exécution des décisions et des programmes, coordonne l'activité des services d'exécution et évalue leurs résultats ;
- elle concourt en outre à la mise en oeuvre des différentes stratégies de mobilisation sociale autour des projets et programmes d'éducation de la petite enfance.

La Direction Nationale de l'Education Préscolaire et spéciale comporte deux Divisions :

- la Division de l'Education Préscolaire ;
- la Division de l'Education Spéciale.

La Division de l'Education Préscolaire est chargée :

- d'élaborer, de contrôler et de coordonner les programmes d'éducation Préscolaire ;
- de coordonner et de superviser l'action pédagogique des Institutions Préscolaires ;
- de veiller à la bonne gestion des institutions préscolaires ;
- de concourir à la mise en oeuvre de l'action sociale en faveur de la petite enfance.

La Division de l'Education Préscolaire comprend la Section Formation et Evaluation et la Section Innovations Pédagogiques.

Le cadre organique de la Direction Nationale de l'Education Préscolaire et Spéciale prévoit vingt agents de la catégorie A dont six pour la Division de l'Education Préscolaire. Celle-ci n'en compte que trois pour le moment. L'exiguité des locaux de ladite Direction explique cette situation. La Direction Nationale de l'Education Préscolaire et Spéciale se trouve en effet logée dans des bâtiments provisoires de moindre envergure et peu fonctionnels qui empêchent "l'étoffement" de son personnel.

L'activité de coordination et de contrôle de la Direction Nationale de l'Education Préscolaire et Spéciale s'exerce sur les services régionaux et subrégionaux ainsi que les services rattachés chargés de la mise en oeuvre de la politique de l'Education Préscolaire. La Direction Nationale de l'Education Préscolaire et Spéciale est représentée au niveau régional et du District de Bamako par les Directions Régionales de l'Education.

Au niveau sub-régional et dans les communes du District de Bamako, elle est représentée par les Inspections de l'Enseignement Fondamental. Dans le domaine spécifique de l'Education Préscolaire, les Directions Régionales de l'Education relèvent de la Direction Nationale de l'Education Préscolaire et Spéciale. Elles assurent la coordination et le contrôle des activités d'éducation préscolaire et l'élaboration des plans régionaux en matière d'éducation préscolaire.

Du moins sont-ce là les dispositions réglementaires prévues par le Décret n° 93-204/P-RM du 11 juin 1993 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction Nationale de l'Education Préscolaire et Spéciale. Mais il y a loin de la coupe aux lèvres. Les Directions Régionales de l'Education et les Inspections de l'Enseignement Fondamental, telles qu'elles existent actuellement, sont loin de pouvoir faire face aux problèmes spécifiques liés au contrôle, à la coordination et à l'élaboration des plans régionaux et sub-régionaux en matière d'éducation préscolaire.

En effet, à tous les niveaux, le personnel spécialisé (qualifié) fait défaut. Lesdites administrations n'ont jamais fait non plus l'objet d'une restructuration pour faire face aux nouvelles tâches dévolues à elles par rapport à la gestion du secteur de l'Education préscolaire. Au niveau des Directions Régionales de l'Education, il n'existe même pas une section chargée de l'éducation préscolaire. Celle-ci se trouve de fait logée dans la division enseignement fondamental et alphabétisation fonctionnelle sans qu'aucun texte n'ait été pris pour établir cette situation. Qui plus est, malgré l'irruption du secteur de l'Education Préscolaire dans le giron du Ministère de l'Education de Base², aucune disposition n'a été prise pour augmenter les ressources budgétaires des Directions Régionales de l'Education pour faire face aux nouvelles charges créées.

En plus, il convient de signaler le dysfonctionnement créé par le niveau de rattachement administratif des Directions Régionales de l'Education. En effet, si les Directions Régionales de l'Education relèvent techniquement des Directions Nationales en charge de l'Education, elles relèvent administrativement du Cabinet du Ministère de l'Education de Base. Cet état de fait rend les relations des Directions Nationales avec les Directions Régionales très peu fonctionnelles, les premières n'ayant en réalité pas droit d'instruction sur les secondes. Les instructions, pour être correctement exécutées, doivent émaner du Cabinet, sinon elles restent évanescentes, peu suivies d'effets.

Au niveau des Inspections de l'Enseignement Fondamental, la même situation prévaut : pas de relecture des textes des Inspections de l'Enseignement Fondamental, pas non plus de restructuration des services, encore moins des rajouts financiers pour faire face aux nouveaux besoins. Néanmoins, sur proposition de la Direction Nationale de l'Education Préscolaire et Spéciale, certains Inspecteurs de l'Enseignement Fondamental (un petit nombre, il est vrai) ont désigné au niveau de leur circonscription

² C'est seulement courant 1993 que le secteur de l'Education Préscolaire a été rattaché au Ministère de l'Education de Base. Avant, l'Education Préscolaire était placée sous la tutelle du Ministre chargé de l'Action Sociale. Le changement opéré tient de la volonté du Gouvernement de mettre l'accent sur l'aspect éducation dans l'Education Préscolaire et de faire de celle-ci véritablement la propédeutique de l'enseignement primaire.

un conseiller pédagogique, qui, en plus de ses tâches régulières, doit s'occuper de la supervision des institutions d'éducation préscolaire. Cette situation est un pis aller qui permet certes de recueillir des informations factuelles sur le secteur (données statistiques, situation matérielle des infrastructures préscolaires...), mais elle ne saurait faire avancer ledit secteur en raison de la non qualification du conseiller pédagogique en question, qui ne connaît pratiquement rien sur le préscolaire et n'a reçu aucune formation y afférente.

Au total, qu'il s'agisse des Directions Régionales de l'Education ou des Inspections de l'Enseignement Fondamental, il est impératif de réaliser trois conditions essentielles pour leur permettre de mieux appréhender les problèmes de l'éducation préscolaire et y faire face avec efficacité. Il s'agit de :

- la relecture des textes organiques et la restructuration des services concernés ;
- la formation idoine du personnel existant et/ou le recrutement ou le redéploiement d'agents spécialisés ;
- la dotation des services en ressources financières conséquentes.

Sur un tout autre plan, on a pu noter, à l'examen de la Loi n° 94-010 du 24 Mars 1994 réorganisant l'Enseignement en République du Mali que les ordres et types d'enseignement existant sont tous organiquement liés.

Cela est particulièrement vrai pour l'enseignement préscolaire et l'enseignement fondamental. En effet, dans sa structuration actuelle et de par les objectifs qu'elle vise, l'éducation préscolaire se présente comme la véritable propédeutique de l'enseignement fondamental : elle prépare les jeunes enfants pour l'école. Malgré cette "parenté" évidente entre les deux ordres d'enseignement, il y a très peu de relations fonctionnelles entre eux : absence de concertations pour fixer les orientations générales, non prise en compte des activités l'un de l'autre...

Quant aux relations avec l'Enseignement Normal, elles souffrent des mêmes tares. Et pourtant, l'analyse minutieuse des textes portant organisation et fonctionnement de l'Institut Pédagogique National et de la Direction Nationale de l'Education Préscolaire et Spéciale, respectivement chargés de la gestion de l'Enseignement Normal et de l'Education Préscolaire, fait apparaître qu'ils ont certaines missions communes, à savoir :

- la formation initiale et continue du personnel d'encadrement ;

- la conception et l'élaboration de curricula.

Tout devrait donc prédisposer les deux services techniques à travailler de concert.

Pour permettre le décollage du secteur de l'Education Préscolaire dans les meilleures conditions, il serait souhaitable d'initier des activités visant à intégrer les missions des différents services techniques du département de manière à ce que tous les secteurs soient pris en compte dans les différents programmes.

Il résulte de ce qui précède que la sortie de l'Education Préscolaire de l'ornière passe obligatoirement par la prise d'un certain nombre d'initiatives, dont entre autres :

- la mise en place d'un environnement juridique adéquat ;
- la restructuration des services du Ministère de l'Education de Base pour leur permettre de mieux prendre en compte la composante Education Préscolaire.

3. ELEMENTS DE STATISTIQUE

3.1. EFFECTIFS D'ENFANTS

Estimé à 9 190 940 habitants en 1996 (source : B.C.R., Perspectives de la population résidente du Mali de 1987 à 2022), la population malienne renferme en son sein 1 320 826 enfants préscolarisables (3-6 ans) répartis à travers les différentes régions et le District de Bamako selon le tableau suivant :

TABLEAU N° 1 : Population d'enfants préscolarisables (année 1996).

Enfants Régions	3 - 6 ANS	POURCENTAGE
KAYES	178 133	13,49 %
KOULIKORO	215 714	16,33 %
SIKASSO	232 991	17,64 %
SEGOU	226 804	17,17 %
MOPTI	216 453	16,39 %
TOMBOUCTOU	84 575	6,40 %
GAO/KIDAL	70 317	5,32 %
BAMAKO	95 839	7,26 %
MALI	1 320 826	100 %

Source : B.C.R., Perspectives de la population résidente du Mali de 1987 à 2 022.

Parmi cette population d'enfants préscolarisables, on dénombre 20 322 enfants encadrés à travers le pays dans des institutions d'éducation préscolaire, soit un taux brut de préscolarisation de 1,53 %.

L'effort de préscolarisation par région et dans le District de Bamako est reflété dans le tableau ci-après. Cet effort est calculé en mettant en rapport le nombre d'enfants préscolarisés par région et le nombre total d'enfants préscolarisés dans le pays.

TABLEAU N° 2 : Effectifs d'enfants préscolarisés et taux brut de préscolarisation par région.

ENFANTS REGIONS	NOMBRE D'ENFANTS D'AGE PRESCOLAIRE (3 - 6 ANS)	EFFECTIFS D'ENFANTS PRESCOLARISES	TAUX DE PRE- SCOLARISATION EN POUR CENT
KAYES	178 133	1 185	0,66
KOULIKORO	215 714	2 426	1,12
SIKASSO	232 991	3 440	1,47
SEGOU	226 804	2 710	1,19
MOPTI	216 453	845	0,39
TOMBOUCTOU	84 575	427	0,50
GAO/KIDAL	70 317	577	0,82
TOTAL REGIONS	1 224 987	11 610	0,94
BAMAKO DISTRICT	95 839	8 712	9,09
MALI	1 320 826	20 322	1,53

Source : D.N.E.P.S. (Direction Nationale de l'Education Préscolaire et Spéciale, 1996).

L'examen de ce tableau permet de se rendre compte que l'éducation préscolaire est inégalement développée dans le pays. Alors que Bamako préscolarise 8 712 enfants, soit 42,87 % de l'effectif total d'enfants préscolarisés, l'ensemble des huit régions compte seulement 11 610 enfants préscolarisés, soit 57,13 % encadrés dans les structures d'éducation préscolaire.

Autant dire qu'à lui seul le District de Bamako fournit près de 50 % de l'effort de préscolarisation. Cela est compréhensible dans la mesure où l'éducation préscolaire demeure essentiellement un phénomène urbain. Bamako est de loin le centre urbain le plus peuplé du pays.

La répartition par sexe de la population d'enfants préscolarisés se présente selon le tableau suivant :

TABLEAU N° 3 : Répartition par sexe et par région des effectifs d'enfants préscolarisés.

ENFTS PRESC. REGIONS	MASCULIN	FEMININ	TOTAL
KAYES	599 5,77 %	586 5,99 %	1 185 5,83 %
KOULIKORO	1 252 12,06 %	1 174 11,80 %	2 426 11,93 %
SIKASSO	1 760 16,95 %	1 680 16,89 %	3 440 16,92 %
SEGOU	1 430 13,77 %	1 280 12,87 %	2 710 13,33 %
MOPTI	411 3,96 %	434 4,36 %	845 4,15 %
TOMBOUCTOU	211 2,03 %	216 2,17 %	427 2,10 %
GAO/KIDAL	302 2,91 %	275 2,76 %	577 2,83 %
TOTAL REGIONS	5 965 57,47 %	5 645 56,76 %	11 610 57,13 %
BAMAKO DISTRICT	4 413 42,52 %	4 299 43,23 %	8 712 42,86 %
TOTAL MALI	10 378 99,99%	9 944 99,99%	20 322 99,99%

Source : D.N.E.P.S., 1996.

L'examen de ce tableau permet de constater qu'il n'y a pas de différence significative entre les effectifs de filles et ceux de garçons. Contrairement à ce qui se passe au niveau de l'école primaire, dont les effectifs de garçons sont beaucoup plus élevés que les effectifs de filles, les parents "préscolarisent" presque autant de filles (9 944) que de garçons (10 378). Autrement dit, les parents ne font pas de discrimination entre filles et garçons.

quand il s'agit d'envoyer leur jeune progéniture au jardin d'enfants. Ce qui signifierait qu'avant l'âge de 7 ans, la fille et le garçon constituent des préoccupations supplémentaires pour les parents, mais qu'à partir de 7 ans la fille devient une aide pour sa mère. Ceci souligne l'aspect social du rôle des établissements d'éducation de la petite enfance ainsi que la nécessité de leur multiplication au fur et à mesure qu'augmente le nombre de femmes travaillant hors du foyer.

Par ailleurs, on peut noter, bien que cela n'apparaisse pas dans les tableaux précédents, que si l'éducation préscolaire est quelque peu développée dans les zones semi-urbaines (villes de moyenne et de petite importance), elle est par contre quasiment absente des zones rurales et nomades. Il ne faut cependant pas en conclure que l'éducation préscolaire n'est pas une préoccupation des zones rurales et nomades. L'analyse des données de l'Etude de Base sur l'Education Préscolaire menée courant 1996 a en effet permis d'établir que les populations de ces zones ressentent le besoin de l'Education Préscolaire, mais elles la veulent généralement autre, sous des formes différentes de celles qui existent actuellement dans les villes. C'est pourquoi, dans la deuxième partie du présent document des propositions spécifiques sont faites pour elles qui tiennent compte de leurs désiderata.

D'autre part, il apparaît à la lecture du tableau n° 2 que le taux de préscolarisation est très bas : seulement 1,53 %. Cela pourrait interroger tout observateur averti du système éducatif malien. Mais certains facteurs objectifs peuvent aisément expliquer une telle situation.

D'abord, il faut savoir que l'éducation préscolaire, à contrario de l'enseignement primaire, n'est ni obligatoire ni gratuite au Mali. A notre connaissance, elle ne l'est d'ailleurs nulle part au monde. C'est volontairement que les parents envoient leurs enfants dans les structures d'éducation préscolaire et acceptent en conséquence de payer les frais y afférents.

Quand on sait que le "coût" d'un enfant préscolarisé, en raison des prestations spécifiques dont il est l'objet (goûter, matériel didactique spécialisé, écolages, coût onéreux des infrastructures...), est en moyenne deux à trois fois plus élevé que le "coût" d'un enfant du premier cycle, on peut comprendre facilement que les parents ne se bousculent pas au portillon pour amener leurs enfants dans les jardins d'enfants et autres institutions d'éducation préscolaire. Par contre dès lors que l'accès des centres d'éducation préscolaire est gratuit ou tend vers la gratuité, l'affluence y devient très forte. C'est le cas, par exemple des CLAE de commune qui reçoivent en moyenne 200 à 300 enfants voire plus.

La réalité est que l'éducation préscolaire au Mali est presque exclusivement au service des couches socio-professionnelles favorisées des villes (fonctionnaires, personnes exerçant des professions libérales...).

Pour comprendre le bas taux de préscolarisation au Mali, il faut également prendre en compte la méconnaissance et, parfois, les fausses idées qu'ont les populations de l'éducation préscolaire. Nombreux sont les parents qui ne voient aux jardins d'enfants au mieux que les fonctions de garde et de garantie de la sécurité des enfants ; peu les considèrent réellement comme des structures éducatives. Il n'est pas rare en effet d'entendre certains parents traiter avec un mépris teinté d'ironie les jardins et garderies d'enfants de "NONOMI ECOLE³". Corriger cette perception négative de l'éducation préscolaire par d'intenses campagnes d'information/sensibilisation/éducation des adultes, pourrait contribuer à un véritable essor de l'éducation préscolaire au Mali.

3.2. PERSONNEL D'ENCADREMENT

Pour encadrer les 20 322 enfants inscrits dans les institutions d'éducation préscolaire, le pays dispose de 469 éducateurs préscolaires diplômés (dont 51 hommes) repartis entre les différentes régions et le District de Bamako.

Il est à noter à ce propos, les constats suivants :

- l'insuffisance numérique, la mauvaise qualification, l'inégale répartition, la faible motivation du personnel d'encadrement qui ne dispose d'aucun plan de carrière ;
- l'insuffisance, voire l'inexistence, d'un personnel compétent apte à assurer la supervision et le contrôle pédagogiques des établissements préscolaires, d'où il s'ensuit un suivi très mal assuré du personnel éducateur quasiment laissé à lui-même dans de nombreuses institutions du pays ;
- l'insuffisance numérique et le manque de formation des cadres de conception.

³ Littéralement, école où l'on donne du lait à boire.

TABLEAU N° 4 : Répartition du personnel d'encadrement de la petite enfance par sexe et par région.

PERSONNEL REGIONS	MASCULIN	FEMININ	TOTAL
KAYES	5,08 % 3	2,68 % 11	2,98 % 14
KOULIKORO	17,64 % 9	6,69 % 28	7,88 % 37
SIKASSO	23,52 % 12	12,44 % 52	13,64 % 64
SEGOU	7,84 % 4	7,41 % 31	7,46 % 35
MOPTI	5,08 % 3	2,39 % 10	2,77 % 13
TOMBOUCTOU	9,80 % 5	1,43 % 6	2,34 % 11
GAO/KIDAL	7,99 % 4	4,30 % 18	4,69 % 22
TOTAL REGIONS	78,43 % 40	37,32 % 156	41,79 % 196
BAMAKO DISTRICT	21,56 % 11	62,67 % 262	58,20 % 273
MALI	99,99 % 51	99,99 % 418	99,99 % 469

Source : D.N.E.P.S., 1996.

Il apparaît dans le tableau qui précède que le personnel d'encadrement de la petite enfance est inégalement réparti dans le pays. En effet, plus de la moitié de ce personnel (273 agents sur 469, soit 58,20 % de l'effectif total) est concentrée à Bamako. Cela est justifié par le fait que Bamako préscolarise près de la moitié des enfants qui fréquentent les institutions d'éducation préscolaire dans le pays. L'insuffisance quantitative de ce personnel est perceptible quand on établit le ratio enfants/éducateur pour le comparer à la norme internationale couramment admise qui est de 20 à 25 enfants/éducateur. Le tableau qui suit est suffisamment parlant à ce propos.

TABLEAU N° 5 : Ratio enfants/éducateur par région.

REGIONS	NOMBRE D'ENFANTS PRESCOLARISES	NOMBRE D'EDUCATEURS PRESCOLAIRES	RATIO ENFANTS/EDUCATEUR
KAYES	1 185	14	85
KOULIKORO	2 426	37	66
SIKASSO	3 440	64	54
SEGOU	2 710	35	77
MOPTI	845	13	65
TOMBOUCTOU	427	11	39
GAO/KIDAL	577	22	26
TOTAL REGIONS	11 610	196	59
BAMAKO DISTRICT	8 712	273	32
TOTAL MALI	20 322	469	43

Source : D.N.E.P.S., 1996.

Il ressort de ce tableau que la situation malienne est loin de la norme internationalement admise. Il n'y a que Gao-Kidal qui se rapproche de ce ratio. Cette situation est due au fait que l'éducation préscolaire est très peu développée dans ces régions alors qu'obligation est faite à l'Etat d'y envoyer du personnel d'encadrement lorsque les structures y existant sont publiques ou communautaires ; ce qui est presque exclusivement le cas dans les régions de Gao et de Kidal.

Dans toutes les autres régions, le personnel est déficitaire avec un pic à Kayes où le ratio est d'un éducateur pour quatre vingt cinq enfants (85).

En rapportant les effectifs d'enfants préscolarisés au Mali à la norme internationale, il est possible d'obtenir le nombre théorique d'éducateurs qu'il faut au jour d'aujourd'hui pour encadrer dans les meilleures conditions l'ensemble des enfants préscolarisés. L'effectif d'éducateurs devrait être de 819 ; ce qui signifie que le besoin actuel d'éducateurs préscolaires diplômés, compte tenu du nombre existant (469), est de 350.

Pour pallier l'insuffisance de personnel d'encadrement, les responsables des institutions d'éducation préscolaire ont coutume de recruter sur le tas des personnes non diplômées qui servent de Moniteurs (trices) auxiliaires de jardins d'enfants. Il est impossible de donner un nombre exact de ce personnel (entre 200 et 300) en raison du fait qu'il est très fluctuant ; certains postes sont même saisonniers.

L'apport de ce personnel est certes appréciable, mais il ne saurait remplacer le personnel spécialisé dont il est impératif qu'on en recrute en grand nombre.

4. ETABLISSEMENTS ET EQUIPEMENTS

D'après les données factuelles recueillies auprès des services régionaux et sub-régionaux en charge de l'éducation préscolaire, le Mali comptait en 1995-1996 cent quatre vingt quatorze (194) institutions préscolaires. La distribution régionale de ces institutions préscolaires ressort dans le tableau ci-après :

TABLEAU N° 6 : Distribution des institutions préscolaires à travers le pays.

INSTITUTIONS PRESCOL.	NOMBRE ET POURCENTAGE
REGIONS	
KAYES	4,12 % 8
KOULIKORO	10,82 % 21
SIKASSO	19,58 % 38
SEGOU	18,04 % 35
MOPTI	4,12 % 8
TOMBOUCTOU	3,60 % 7
GAO/KIDAL	5,67 % 11
TOTAL/REGIONS	65,97 % 128
BAMAKO DISTRICT	34,02 % 66
TOTAL MALI	100 % 194

Source : D.N.E.P.S., 1996.

On peut constater à l'examen de ce tableau que le tiers des établissements préscolaires est implanté à Bamako : 34,02 %. Cela se justifie par le fait que Bamako a le taux de préscolarisation le plus élevé du pays.

Cependant, les régions de Sikasso et de Ségou ne sont pas en reste non plus, elles qui possèdent respectivement 38 et 35 structures d'éducation préscolaire, soit 19,58 % et 18,04% du nombre total. L'existence d'un nombre relativement important d'établissements préscolaires dans ces deux régions s'explique moins par les effectifs d'enfants préscolarisés que par l'apport de l'O.N.G. Vision Mondiale Internationale qui a appuyé de nombreuses communautés villageoises desdites régions dans la mise en place d'établissements communautaires de garde et d'éducation des jeunes enfants.

Il reste que le nombre d'établissements préscolaires existant est très insuffisant pour couvrir l'ensemble des besoins. Si l'on tient compte du fait que seulement 1,53 % des enfants d'âge préscolaire du pays sont encadrés dans les structures d'éducation préscolaire, la tâche paraît immense, voire impossible de doter le pays de suffisamment d'établissements pour faire face aux besoins sans cesse croissants. C'est pourquoi, il n'est pas possible d'envisager de développer pour toutes les zones d'habitation l'éducation préscolaire en milieu institutionnel. Sans doute faudrait-il envisager des formes alternatives plus souples, légères, peu onéreuses, viables avec les moyens propres des communautés et n'exigeant pas l'emploi d'un personnel d'encadrement spécialisé.

Au point de vue de l'état des institutions préscolaires existantes dans le pays, le constat général est que peu d'entre elles répondent aux normes requises. La plupart des rapports administratifs qui parviennent à la Direction Nationale de l'Education Préscolaire (DNEPS) en provenance des services régionaux et sub-régionaux en charge de l'éducation déplorent l'état décadent des bâtiments servant à abriter les activités préscolaires. La promiscuité, les mauvaises conditions d'hygiène, d'aération et d'éclairage des locaux sont souvent évoquées pour caractériser les établissements préscolaires du pays. Il existe certes des pôles d'excellence ça et là, mais cela est plutôt exceptionnel.

Un fait frappant des structures préscolaires maliennes, qui ressort également des rapports administratifs, est le sous-équipement chronique : peu d'établissements sont dotés d'équipements de salle a fortiori d'équipements de plein-air... Il n'existe généralement pas d'infirmeries dans les établissements pas plus qu'il n'y a d'installations sportives équipées.

5. QUALITE

Au niveau du préscolaire, le médium d'enseignement est la langue du milieu la plus couramment utilisée. Suivant les régions, il varie. Dans les régions du Sud et de l'Est (Ségou, Sikasso, Koulikoro, Kayes) et dans le District de Bamako, c'est généralement le Bamanankan. Au niveau du Delta Central du Niger (Région de

Moïti), c'est, suivant les zones, ou le Fulfuldé ou le Bamanankan. Dans les régions de Gao, Kidal et Tombouctou, ce sont les langues Sonrhai et Tamasheq qui sont utilisées.

L'emploi des langues nationales au jardin d'enfants se fait concomitamment avec l'utilisation de la langue française. Ce qui est conforme au principe de la méthodologie convergente. Néanmoins, pour conforter cette disposition favorable des jardins et garderies d'enfants, il serait souhaitable d'assurer l'alphabétisation des éducateurs préscolaires dans les langues nationales et de leur donner une bonne formation en méthodologie convergente.

Sur un tout autre plan, on peut remarquer, qu'à l'inverse de l'enseignement primaire, qui est astreint à un programme et un calendrier scolaire rigides, l'éducation préscolaire malienne ne dispose que d'une "Progression à l'intention des éducateurs préscolaires" et son calendrier est adaptable suivant les milieux, les saisons et les besoins des enfants et des communautés. Cette flexibilité de l'éducation préscolaire, qu'il faut saluer parce que s'efforçant de prendre en compte un principe fondamental des méthodes d'éducation active, à savoir le respect de l'autonomie de l'enfant et la prise en compte de son environnement, fait aussi sa faiblesse. En effet, les personnels chargés d'animer les activités pédagogiques dans les institutions préscolaires n'ont généralement pas reçu une formation initiale idoine leur permettant de s'adapter à une telle situation.

De fait, les éducateurs préscolaires formés à l'Ecole de Formation des Educateurs Préscolaires (E.F.E.P.) reçoivent plutôt une formation traditionnelle qui les amène à avoir dans leur pratique quotidienne l'attitude classique du maître qui a un savoir à transmettre. Or, précisément, le jardin d'enfants n'est pas l'école et même si cela était, cela ne saurait être une bonne attitude éducative pour une personne dont le rôle est de favoriser ou de créer les conditions d'éclosion de la personnalité enfantine.

Il en découle que si l'on veut améliorer le niveau de prestation pédagogique des éducateurs préscolaires, il importe de réviser le cursus et les programmes de formation de l'Ecole de Formation des Educateurs Préscolaires.

Améliorer le niveau de prestation pédagogique dans les institutions d'éducation préscolaire passe également par l'amélioration des conditions matérielles de fonctionnement desdites institutions.

L'Education Préscolaire pêche en effet par un sous-équipement criard en matériels qui s'exprime par :

- l'inadaptation des matériels existants à la spécificité de l'enfant malien, c'est-à-dire à sa nature, à ses besoins à ses intérêts, à ses activités, à son univers de vie... etc ;
- l'insuffisance d'exploitation des ressources localement disponibles capables d'être utilisées dans les activités d'éducation préscolaire : ressources naturelles, fabriquées, récupérées ou recyclées, ressources culturelles et humaines...

Depuis plus de deux ans, la Direction Nationale de l'Education Préscolaire et Spéciale est en train de faire un recensement des éléments culturels et de mettre l'accent, dans le cadre de la formation continue, sur la confection de matériels didactiques à faible coût par les éducateurs.

6. FINANCEMENT

Le secteur de l'Education Préscolaire souffre d'une limitation financière chronique. En effet, la plupart des institutions fonctionnent uniquement sur la base des droits d'inscription et des cotisations payés par les parents d'élèves. Or les taux de ces droits et cotisations sont généralement très bas (droits d'inscription : tarif compris entre 500, et 20 000 F CFA/enfant/mois) et sont récupérés très difficilement. Aussi parviennent-elles à peine à assurer les simples frais de fonctionnement normal, à savoir le coût du matériel pédagogique, le goûter des enfants, le salaire du personnel d'encadrement et d'entretien... C'est la raison pour laquelle, nombre de jardins d'enfants connaissent un déficit financier quasi permanent, ce qui influe souvent négativement sur leurs prestations pédagogiques.

A l'inverse de ce tableau sombre, un certain nombre de structures présentent, bon an mal an, un bilan positif à cause du fait qu'elles bénéficient de subventions d'organismes créateurs ou d'organismes de bienfaisance. Sont de celles-ci, les jardins d'Enfants d'Etat, les jardins d'enfants des Sociétés et Entreprises d'Etat, les écoles maternelles privées et autres institutions d'organisations confessionnelles. La relative bonne situation financière de cette catégorie d'institutions s'explique par des politiques de cotisations très élevées et/ou parce qu'elles bénéficient de subventions d'Organismes créateurs ou d'organismes de bienfaisance, surtout dans le District de Bamako.

L'apport financier de l'administration étatique, des municipalités ou des collectivités territoriales organisées, lorsqu'il existe, est presque insignifiant. Il est à noter, par exemple que le budget national ne participe au fonctionnement que des trois jardins d'enfants d'Etat, pour la somme annuelle de deux millions sept cents soixante quatre mille francs répartis entre les trois (3) institutions au prorata du nombre d'enfants inscrits.

Il demeure que l'Etat fournit et prend en charge les salaires de la majorité des personnels éducatifs qualifiés (entre 60 et 90%) évoluant dans les établissements publics et privés du pays. Cet appui de l'Etat à l'effort de préscolarisation des enfants du pays, bien que difficile à estimer en l'état actuel, est assez substantiel ; s'il n'existe pas, bien des institutions mettraient définitivement la clé sous le paillason. Cet apport reste cependant en deçà des besoins.

De fait, bien des problèmes subsistent, particulièrement dans les établissements privés et associatifs nouvellement créés qui ne bénéficient d'aucune forme d'aide. Un constat demeure : la privatisation des professions sociales n'a pas résolu fondamentalement le problème de l'amélioration de la couverture du pays en institutions préscolaires ; la raison fondamentale est qu'il y a une disproportion entre les charges de mise en service et de récurrence des établissements préscolaires et les possibilités réelles des utilisateurs : coût de construction et de fonctionnement des établissements peu en rapport avec les services réellement rendus, entraînant une faible rentabilité des structures, si on prend en compte le temps de fonctionnement par an et par jour.

Il est possible d'envisager la prise en compte de l'éducation préscolaire par le Bureau des Projets Education (B.P.E.) qui intervient déjà au niveau de l'enseignement fondamental pour la construction de salles de classe. Une telle mesure favoriserait de beaucoup et les promoteurs privés et les associations quant à la gestion de leurs entreprises et, partant, amorcera le décollage du secteur de l'Education Préscolaire.

**PERSPECTIVES POUR UN DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION
PRESCOLAIRE AU MALI**

L'analyse critique de la situation et les différentes perceptions de la population par rapport à l'éducation préscolaire recueillies au cours de l'Etude de Base sur L'Education Préscolaire permettent de proposer un scénario pour un développement de l'éducation préscolaire. La présente partie a pour intérêt de formuler les grandes orientations de l'éducation préscolaire et une esquisse de plan de développement décennal axé sur un certain nombre de programmes et de mesures de soutien.

A. LES GRANDES ORIENTATIONS POUR UN DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION PRESCOLAIRE

Le diagnostic réalisé surtout dans la première partie du présent travail fait ressortir les contraintes principales actuelles pour la promotion d'un système d'éducation préscolaire performant au Mali. Ces contraintes sont :

- l'insuffisance des structures d'éducation préscolaire ;
- la mauvaise répartition de ces structures entre villes et campagnes ;
- l'insuffisance et la mauvaise qualité de l'équipement des institutions préscolaires ;
- l'insuffisance du personnel d'encadrement formé et en formation ;
- le manque de conviction de la population (surtout des populations les plus défavorisées) sur les avantages de l'éducation préscolaire malgré le fait que la plupart des personnes se disent favorables à une contribution pour promouvoir cette forme d'éducation , d'où sa faible participation dans le processus de prise en charge éducative des jeunes enfants ;
- l'insuffisance, voire l'inexistence d'un personnel compétent apte à assurer la supervision et le contrôle pédagogiques des établissements d'éducation préscolaire, d'où un suivi du personnel d'encadrement à peine assuré;
- l'inadaptation des programmes, emplois de temps et contenus des activités aux besoins réels des enfants et attentes des parents.

1. ELEMENTS ESSENTIELS DE LA NOUVELLE POLITIQUE EN MATIERE D'EDUCATION PRESCOLAIRE

1.1. Définition et objectifs de l'éducation préscolaire / missions de la Direction Nationale de l'Education Préscolaire

L'éducation préscolaire est l'ensemble des prestations pédagogiques visant à favoriser le développement harmonieux de l'enfant, l'épanouissement de sa personnalité dans le respect de celle des autres, à assurer sa préparation pour l'école

fondamentale. Par contre elle facilite la découverte du monde pour l'enfant. Les activités conduites par les éducateurs préscolaires sont centrées autour de jeux, en rapport avec l'âge de l'enfant.

De cette définition, on peut inférer la philosophie qui sous-tendra la politique préscolaire malienne.

Elle se veut à la fois attachée aux valeurs de la démocratie (elle met en avant l'épanouissement individuel de l'enfant, c'est-à-dire le développement de son autonomie), aux valeurs de respect de la personnalité d'autrui (ne dit-elle pas explicitement que l'épanouissement de la personnalité de l'enfant doit se faire dans le respect de celle des autres ?), aux valeurs de la socialité (elle doit faciliter l'ouverture sur le monde à l'enfant) et aux valeurs scientifiques (l'ouverture au monde suppose non seulement une ouverture à l'environnement naturel, socio-culturel et économique, mais aussi une ouverture à la modernité c'est-à-dire à la science et aux techniques nouvelles).

Une telle philosophie a pour finalités éducatives :

- l'épanouissement et l'autonomisation de l'enfant ;
- l'enracinement de l'enfant d'âge préscolaire dans les traditions culturelles du pays et partant de son environnement ;
- l'ouverture aux valeurs scientifiques ;
- le développement de son sens des responsabilités civiques (morales, patriotiques) ;
- l'obligation de l'enfant envers la famille, la communauté ;
- la promotion d'un citoyen autonome, utile au développement économique, social de sa communauté, c'est-à-dire un citoyen participant à la vie et à la culture de la société, imprégné de la valeur du service à la communauté, et respectueux des valeurs traditionnelles.

Ainsi l'objectif terminal de l'éducation préscolaire sera, de développer toutes les possibilités de l'enfant, afin de lui permettre de former sa personnalité et de lui donner les meilleures chances de réussir à l'école et dans la vie. L'éducation préscolaire au Mali aura de ce fait deux objectifs fondamentaux, à savoir des objectifs socio-éducatifs et des objectifs sanitaires. Les objectifs socio-éducatifs visent à :

- assurer le passage lent et harmonieux de la vie instinctive égocentrique de l'enfant à l'ouverture sur le monde social, à la faculté de tenir compte de l'existence d'autrui.

- enrichir sa vie affective par des contes, des légendes et des histoires réelles ;
- développer par divers exercices son habileté manuelle et sa créativité ;
- exciter sa curiosité de savoir par des activités vivantes et de courte durée sur les objets concrets et familiers ;
- provoquer ses observations et ses objections ;
- lui apprendre à connaître son milieu culturel et la relativité de son mode de vie ;
- l'aider à entrer en relation avec autrui (communication verbale et non verbale) ;
- lui faire prendre des dispositions favorables à l'apprentissage futur des techniques instrumentales : lecture, écriture, mathématique ;
- placer chaque enfant dans des conditions matérielles, intellectuelles, et morales spécialement adaptées à son âge, à son milieu ;
- lui faire prendre conscience des dangers et les sollicitudes de la rue.

Quant aux objectifs sanitaires, ils doivent permettre l'amélioration de la santé de l'enfant par la surveillance systématique de son état et de son évolution physiologique, les vaccinations, la lutte contre la malnutrition, l'éducation pour la santé en matière d'hygiène corporelle, alimentaire et du milieu. Les objectifs sanitaires visent ainsi à :

- donner à l'enfant des habitudes d'hygiènes élémentaires ;
- assurer la surveillance systématique de son état de santé, le dépistage des affections, des handicaps et des malformations ;
- lutter contre la malnutrition par l'instauration obligatoire de goûter, voire de repas dans certains cas.

Il est aisé de constater que l'éducation préscolaire, en plus du rôle social (mettre les enfant à l'abri des dangers de la rue, informer les parents des problèmes d'éducation sanitaire et d'hygiène alimentaire, aider les parents à dépister certains handicaps physiques et intellectuels) joue également un double rôle :

- d'éducation : en assurant à l'enfant un développement global par la pleine révélation de ses potentialités verbales, psycho-motrices, socio-affectives et cognitives ;
- de préparation à la scolarité primaire : en servant de propédeutique à l'enseignement de base.

Enfin l'Education Préscolaire aura un rôle de compensation et d'égalisation des chances.

Le rôle compensatoire de l'Education Préscolaire consistera à pallier, autant que faire se peut, les carences affectives (d'où l'obligation pour les personnels d'encadrement d'effectuer des visites périodiques aux domiciles des enfants et de s'entretenir avec leurs parents à leur sujet) nutritionnelles (d'où l'instauration obligatoire de goûter et/ou de repas équilibrés dans les établissements)⁴ éducationnelles (d'où un programme minimum commun - tronc commun - sera dispensé à tous les enfants complété par un enseignement modulaire variable suivant les zones d'intervention)...

Quant au rôle d'égalisation des chances que devra jouer l'éducation préscolaire, il se manifestera essentiellement par le développement de jardins d'enfants inclusifs qui permettront d'assurer la prise en charge éducative d'enfants handicapés légers dans des institutions ordinaires. Ce qui suppose qu'en amont les cursus et les programmes de formation de l'Ecole de Formation des Educateurs Préscolaires seront révisés pour tenir compte de cette exigence.

Nous pouvons donc affirmer que :

X "L'éducation préscolaire aura un rôle décisif à jouer pour aider l'enfant à se constituer une base d'expériences, à découvrir les valeurs de référence, à acquérir des comportements et des attitudes qui lui permettront d'être imbibé de sa culture familiale d'origine et de la faire sienne. Elle devra enrichir le milieu de vie de l'enfant, permettre à celui-ci de réaliser des expériences conformes aux valeurs traditionnelles locales. C'est seulement après cela que l'école primaire viendra aider l'enfant à s'adapter éventuellement à un monde où les modes de pensée et les formes culturelles sont différents mais où, plus tard, devenu adulte, il devra s'insérer."

⁴l'accent sera mis sur cet aspect dans les milieux péri-urbains, particulièrement à Bamako où, une enquête sur la nutrition dans les quartiers périphériques a démontré que 33 % des enfants d'âge préscolaire souffrent de malnutrition protéino-énergétique (source : bulletin "CECI Dit...", Décembre 1996, vol.12, n°1, P.14).

Avec la création de la Direction Nationale de l'Education Préscolaire et Spéciale, les finalités éducatives anciennes seront davantage affinées par le choix d'objectifs spécifiques à savoir :

- amener l'enfant à découvrir son environnement et son moi ;
- amener l'enfant à prendre conscience de sa citoyenneté ;
- encourager l'enfant à augmenter sa compétence et son efficacité en communiquant dans sa langue maternelle ;
- aider l'enfant à développer sa coordination psychomotrice, la maîtrise de soi et de l'espace qui l'entoure, à prendre goût de la culture physique ;
- développer tous les pré-requis nécessaires à une bonne scolarisation élémentaire (initiation à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques) à la science et aux techniques en l'aidant à développer sa faculté de penser logiquement, créer, résoudre des problèmes, se repérer dans l'espace et dans le temps ;

L'atteinte de tels objectifs permettra à l'éducation préscolaire d'enrichir le vécu de l'enfant par des éléments parfois absents du milieu familial mais nécessaires au développement psycho-moteur : notion d'espace, de temps, de causalité, de classification...

L'Education Préscolaire "formelle" (institutionnelle) s'opérera en milieu institutionnel comme c'est le cas depuis son avènement au Mali à l'époque coloniale. Les éducateurs recevront une formation académique leur permettant d'exécuter les programmes d'éducation de la Prime Enfance.

Il faut cependant noter que cette prise en charge en milieu institutionnel ou éducation préscolaire formelle destinée aux jeunes enfants de moins de 7 ans est différente de la conception traditionaliste des communautés non instruites du Mali qui constituent les 2/3 de la population.

Dans le souci d'assurer la prise en charge de tous les enfants de la tranche d'âge préscolaire dans le système de l'éducation, quelle que soit leur origine sociale, la Direction Nationale de l'Education Préscolaire et Spéciale a initié des projets hors-institution qui prendront la relève des établissements préscolaires, notamment dans les communautés rurales et péri-urbaines.

La prise en charge de l'enfant y sera assurée par des membres de la communauté de l'enfant qui lui sont déjà familiers et qui auront reçu des notions aussi sommaires soient-elles psychopédagogiques préscolaires. La participation communautaire et celle des personnes âgées surtout seront revalorisées. Cette éducation

préscolaire en milieu non institutionnel contribuera largement à mieux ancrer nos valeurs et nos traditions chez les jeunes enfants. De plus, le caractère naturel de ce milieu non institutionnel favorisera beaucoup plus l'éclosion des possibilités de l'enfant avec ses contraintes volontaires ou involontaires. Une réelle option de sortir du schéma classique de pris en charge éducative de la Prime enfance sera ainsi amorcée (Cf. infra).

Somme toute, en République du Mali, l'objectif terminal de l'éducation préscolaire sera de développer toutes les possibilités de l'enfant afin de lui permettre de former sa personnalité et de lui donner les meilleures chances de réussir à l'école et dans la vie.

Pour atteindre ces objectifs, la Direction Nationale de l'Education Préscolaire et Spéciale, structure chargée d'élaborer les éléments de la politique nationale en matière d'éducation préscolaire et spéciale aura en charge les missions suivantes :

- démocratisation de l'éducation préscolaire ;
- l'élargissement de l'accès à l'éducation préscolaire au plus grand nombre
- création d'une articulation étroite entre éducation préscolaire et enseignement de base (primaire) ;
- implication des parents et des communautés dans la création, le fonctionnement et l'organisation pédagogique des institutions d'éducation préscolaire ;
- supervision administrative et contrôle pédagogique des établissements préscolaires et autres de prise en charge éducative des jeunes enfants ;
- formation initiale et continue des éducateurs préscolaires ainsi que de tous les autres personnels, personnes ressources et associations de personnes impliqués dans l'éducation de la petite enfance.

1.2. Stratégies de la politique nationale

a) Pour la démocratisation de l'éducation préscolaire :

L'analyse de la situation actuelle de l'éducation préscolaire au Mali fait apparaître que l'essentiel des efforts a été dirigé sur les enfants du milieu urbain. Et encore faut-il dire que les actions qui ont été entreprises ne touchent qu'une faible minorité parmi ceux-ci. De fait, moins de 2 % des enfants en âge d'être préscolarisés bénéficié d'une prise en charge éducative en milieu institutionnel, l'immense majorité des autres étant laissée à elle-même. Ceci nous interpelle à plus d'un titre. L'éducation de nos

jeunes enfants d'âge préscolaire est-elle si difficile que nous n'arrivions à la réaliser - et encore très imparfaitement - que pour une minorité si congrue ? Les aléas climatiques, la croissance démographique galopante, la conjoncture économique défavorable et la difficulté croissante de gagner sa vie et celle de la famille suffisent-ils à expliquer que nous baissions les bras comme devant une fatalité ? N'y a-t-il point d'autre alternative que d'éduquer les jeunes enfants en milieu institutionnel moderne ou de les laisser à eux-mêmes ?...

L'erreur fondamentale au Mali, au lendemain de l'indépendance, lorsque s'est posé le problème de l'encadrement des jeunes enfants de moins de 7 ans, a été de penser qu'il suffisait d'adopter le modèle hérité du système colonial et d'y apporter des "accordements à la sauce locale" pour arriver à ses fins. Aucune étude sérieuse n'a été faite au préalable, pas plus concernant les milieux de vie que concernant les besoins réels des enfants. Tout se passait comme si l'on pensait que ce qui avait réussi dans l'ancienne "métropole française" ne pouvait qu'avoir une issue heureuse dans l'ancienne colonie. Or, la réalité se laisse difficilement contenir dans un carcan. L'éducation en milieu institutionnel, en France comme dans les autres pays occidentaux, n'est pas venue ex nihilo, comme une sorte de génération spontanée. Elle n'est pas non plus le fruit de pures spéculations intellectuelles. Elle est l'aboutissement, le mûrissement de tout un processus historique. Elle naît après une longue gestation de plusieurs siècles, sur le fond de situations économiques, sociologiques et culturelles bien spécifiques. Ces situations n'étaient pas forcément celles des pays africains, du Mali en particulier, au début des années soixante. D'où il est permis de penser que l'approche adoptée ne pouvait qu'échouer à terme, ou en tout cas connaître des difficultés ; d'autant que cette approche comportait en elle, dès le départ, des tares rédhibitoires.

On pensait en effet que, même dans un vaste pays comme le Mali, aux situations sociologiques, culturelles, ethniques et linguistiques très variées, ce système uniforme - il s'agit de l'éducation préscolaire en milieu institutionnel - était la panacée ; il devait permettre, à plus ou moins long terme, de réduire les disparités entre les populations. On sait ce qu'il en est aujourd'hui. Même si les problèmes ethniques se posent ici avec moins d'acuité que dans les autres pays africains et même si le français et le bambara s'affirment de plus en plus comme seules véritables langues de communication, les différences culturelles entre les divers groupements de vie maliens persistent toujours, et, oserons-nous dire, il ne faut pas souhaiter qu'elles disparaissent.

D'autre part, en adoptant cette option, on avait sous-estimé les obligations matérielles et financières qu'elle impliquait et pour les pouvoirs publics et pour les bénéficiaires des services eux-mêmes : dépenses d'investissement, constructions de locaux, charges récurrentes, budgets de fonctionnement... Résultat, on est aujourd'hui comme devant une impasse.

Mais comme le dit Edem KODJO⁵ : « Rien n'est parfait et tout s'apprend. Considérons comme « *felix culpa* », faute heureuse et salutaire, l'erreur qui peut être commise ici ou là. Au delà des lacunes, retenons l'essentiel et ne sous-estimons pas les mérites de ceux qui ont osé. » Ce qui compte maintenant, c'est de reconnaître la passe difficile dans laquelle se trouve l'éducation préscolaire malienne et d'essayer de la contourner.

Nous pensons que le système d'éducation préscolaire en milieu institutionnel, avec les lacunes qu'il comporte, est désormais incontournable. Toutefois, étant donné qu'il s'avère impossible, du fait des charges énormes qu'il implique, de le généraliser, comme le voudrait l'équité sociale, nous pensons qu'il faudrait le circonscrire et ne le réservier que pour les enfants dont les parents ont les moyens et le réclament. Pour l'immense majorité des autres, il faudrait innover, adopter de nouvelles approches, avec en filigrane l'idée, comme l'exprime A. JOUY⁶, que "les objectifs de l'éducation préscolaire se réalisent avec des structures et des méthodes différencierées selon les réalités régionales et locales."⁷

⁵ Ancien Secrétaire Général de l'OUA (Organisation de l'Unité Africaine).

⁶ "En Vérité", Jeune Afrique (hebdomadaire), N° 1532 du 14 Mai 1990, pp. 20-21.

⁷ Consultante de l'ARDFORCOM (Université de Paris VIII).

⁷ In DNAS, L'éducation préscolaire au Mali, p. 55. La consultante de l'ARDFORCOM (Université de Paris VIII) précise davantage sa pensée à la même page :

« Il ne s'agit pas simplement de savoir si la préscolarisation de tous les enfants est une chose nécessaire, ou de savoir dans quelle mesure elle est financièrement réalisable, il s'agit de trouver des stratégies adaptées à chaque situation locale spécifique .

Pour répondre aux mêmes finalités socio-éducatives, il ne faudra pas les mêmes dispositifs pour les enfants des grandes villes, pour ceux de leurs quartiers périphériques, pour les enfants d'éleveurs ou pour les enfants d'agriculteurs... La garderie saisonnière de Sanankoroba, les garderies rurales de Bcr ou de Kabala sont autant d'expériences qui montrent que cette dimension locale de l'éducation préscolaire peut et

C'est pourquoi, dans la nouvelle politique, un accent sera mis sur la promotion d'un système alternatif non formel complétant l'actuel.

Dans le même ordre d'idée, l'implication des O.N.G. dans la création et le fonctionnement des institutions préscolaires sera fortement promue et la dynamisation des organes statutaires des établissements préscolaires (conseils de gestion, A.P.E., clubs des mères...) sera systématisée afin de garantir la prise en charge par la population.

Par ailleurs, dans les PMA comme le Mali où plus du tiers de la population vit en dessous du seuil absolu de pauvreté, le souci d'équité, visant à favoriser l'égal accès et l'accessibilité de la majorité des enfants de moins de 7 ans à une éducation préscolaire de qualité, doit conduire à minorer les coûts de prestation de ce secteur. Pour des raisons évidentes, que l'on peut résumer par la diversité des situations socio-économiques et culturelles du pays, il n'est pas possible de concevoir un système égalitaire pour tous. Qu'on le veuille ou non les familles les plus aisées voudront toujours avoir les meilleures prestations pour leurs enfants et paieront n'importe quel prix pour arriver à leurs fins ; fût-ce en mettant en place un système parallèle à celui qui aurait été officiellement retenu. Et, autant l'admettre une fois pour toute, l'ensemble des enfants du pays n'aura pas de si tôt accès à une prise en charge éducative par un personnel qualifié, en milieu institutionnalisé. Il est cependant possible de concevoir un programme éducatif minimum de base pour tous les enfants d'âge préscolaire du pays et d'envisager un certain nombre de mesures qui aboutiraient, à terme, à l'amélioration de la situation des enfants dans le pays. Il faudrait, en somme, multiplier les initiatives en vue, d'une part, d'obtenir l'augmentation rapide de la capacité d'accueil des structures préscolaires modernes existantes et partant un accroissement du taux de préscolarisation, et de l'autre, de réaliser l'organisation plus systématique et plus rationnelle du large secteur informel.

La première condition pour accroître le taux de fréquentation des structures préscolaires modernes serait de diminuer les frais de mise en oeuvre et de fonctionnement de celles-ci. Il n'est en rien besoin, par exemple, de construire des locaux sophistiqués et prestigieux, comme prévu par les normes de construction actuelles, pour réaliser les objectifs assignés à l'éducation préscolaire malienne. On peut parfaitement, sans pour autant tomber dans la médiocrité, construire, avec des matériaux locaux (bancs, argile, bois...), des bâtiments simples et fonctionnels qui, en plus d'être

doit être privilégiée, même si, par ailleurs, sa réussite dans le temps presuppose d'avoir au préalable mis en place des mesures d'orientation et d'accompagnement. >>

adaptés à l'architecture locale et à l'univers familier des enfants, offriraient un confort et une sécurité minima : mobilier, installations sanitaires, eau potable, aération, etc.

Il sera donc procédé, à cet effet, dans l'immédiat, à une relecture et un toilettage des textes fixant les normes structurales globales des institutions préscolaires du pays.

Par ailleurs, dans le fonctionnement des services préscolaires, on peut également supprimer certaines dépenses inutiles telles que l'achat de jouets manufacturés, sans pour autant nuire à l'atteinte d'un des objectifs majeurs de l'éducation préscolaire, à savoir la stimulation et l'éveil des sens et des différentes potentialités de l'enfant. Au plan de l'équipement en matériel didactique, en documents et en matériels d'installation appropriés..., on peut recourir au potentiel productif que constituent les éducateurs et les enfants eux-mêmes, ce en se fondant essentiellement sur les ressources locales et régionales disponibles : matériaux de la nature, matériaux récupérés, objets transformés... Etant entendu que « la réussite dans ce domaine ne peut s'obtenir que par l'organisation de formations et la définition de normes de qualité et de sécurité pour le matériel didactique, les jouets, le mobilier et les installations. L'avantage d'une production locale est à la fois financier et culturel. »

L'utilisation plus intensive qu'elle n'est faite actuellement du personnel et des structures éducatives pourrait également contribuer à accroître le taux de préscolarisation dans le système moderne. On note aujourd'hui que les éducateurs préscolaires ne travaillent qu'à mi-temps (cinq matinées par semaine) alors qu'ils perçoivent leur salaire pour travailler à plein temps (matin et soir). De cette sous-utilisation des éducateurs préscolaires découle la sous-utilisation des établissements préscolaires dont les installations ne sont exploitées que quatre heures environ par jour ouvrable. On pourrait arguer que cela se conçoit au niveau de cet ordre d'enseignement, dans la mesure où - c'est bien connu - la prise en charge des petits enfants est toujours plus prenante que celle des plus grands. Néanmoins cette situation est pour le moins paradoxale dans une PMA où toutes les potentialités devraient être optimisées dans l'optique d'atteindre un seuil de développement acceptable à plus ou moins court terme. La situation est d'autant plus inadmissible que, dans la majeure partie des cas, les éducateurs ne mettent même pas à profit le long temps libre qui leur est laissé pour rendre des visites à domicile aux enfants dont ils ont la charge de l'éducation ; or la preuve est désormais établie aujourd'hui qu'en matière d'éducation préscolaire "... les actions ayant les effets les plus durables sur les enfants étaient celles qui comportaient des visites à domicile et une interaction continue avec les parents." Il conviendrait donc, à notre avis, de réaliser une meilleure utilisation des éducateurs et des structures préscolaires. Une première mesure dans ce sens pourrait être de rendre les visites à domicile obligatoires pour les éducateurs et d'en fixer le rythme et la périodicité par une législation précise. Ce n'est pas là, à notre sens, une tâche qui soit de trop pour les personnels éducatifs des services préscolaires.

D'autre part, l'optimisation des établissements préscolaires pourrait être obtenue par la pratique de la double vacation, comme elle existe actuellement dans bon nombre d'écoles fondamentales du pays. Cette pratique pourrait permettre, si elle était bien organisée, de multiplier par deux la capacité d'accueil actuelle des structures. Pour motiver le personnel à effectuer ce surcroît de travail on pourrait l'intéresser en lui accordant une prime (à taux variable) qui serait prélevée sur les cotisations payées par les parents des enfants venant le soir. Une autre variante pourrait cependant être de faire encadrer par les diplômés sans emploi, contre rémunération, les enfants venant le soir. Cette dernière option aura deux avantages certains : d'une part on aura procuré du travail à un certain nombre d'éducateurs préscolaires diplômés sans emploi ; d'autre part, les éducateurs du matin comme les éducateurs du soir auront suffisamment de temps à consacrer aux visites à domicile. Il reste cependant que cette formule pourrait poser plus de problèmes qu'il n'y paraît, aussi bien conviendrait-il d'y bien réfléchir avant de la mettre en pratique.

Une autre mesure à long terme, pourrait être l'institution de la journée continue dans les jardins d'enfants. Le relèvement du taux de préscolarisation dans le pays pourrait également être obtenu par l'élargissement des bases de l'éducation préscolaire, notamment par la récupération du réseau d'écoles coraniques omniprésent dans le pays et la meilleure organisation de ce large secteur informel.

Dans la courte analyse que nous consacrons aux écoles coraniques (Cf. infra) nous pouvons voir combien celles-ci sont vivaces et combien par ailleurs elles sont adaptées aux contextes locaux et régionaux. Certes elles comportent de nombreuses insuffisances dont, par exemple, la précarité et l'inconfort des installations, l'absence de programmes éducatifs cohérents autres que l'enseignement du Coran, le manque de coordination entre elles et l'insuffisance (voire l'inexistence) de supervision des pouvoirs publics..., mais elles n'en constituent pas moins un cadre dans lequel sont encadrés bon an mal an des dizaines de milliers de jeunes enfants âgés de 4-5 à 11-12 ans et plus. C'est là un champ immense qui mériterait d'être pris en compte dans la politique de préscolarisation du pays. En dotant les écoles coraniques de programmes éducatifs relatifs à la santé, à l'hygiène, à l'assainissement, à la nutrition, à la sécurité... de l'enfant et en formant les marabouts et autres maîtres d'école coranique à conduire ces programmes en plus de leurs activités traditionnelles, les autorités malienches chargées de l'administration et de la promotion de l'éducation préscolaire s'ouvriraient un chantier fantastique en matière de prise en charge éducative des jeunes générations. Nul doute qu'il s'agira d'un travail de longue haleine dont les prémisses consisteront à diminuer les pesanteurs sociales et idéologiques, à organiser le secteur et à l'expurger de certaines pratiques préjudiciables aux enfants, dont la sujétion de tous les instants au marabout, la mise au travail précoce et

l'incitation à la mendicité..., mais à terme il ne pourra que contribuer à améliorer la situation éducative des jeunes enfants maliens. L'avantage en la matière est que le système ne sera guère onéreux, qu'il ne demandera qu'une faible intervention de l'Etat et qu'il sera fondé sur les besoins et les ressources des milieux. D'ores et déjà la présence sur le marché de l'emploi d'un fort contingent de jeunes maîtres d'école coranique formés dans les différents instituts islamiques du pays nous semble être de bon augure. Nul doute que cette jeune génération d'éducateurs islamiques sera plus ouverte aux changements que la vieille garde maraboutique.

Il reste clair cependant que la démocratisation de l'éducation préscolaire dans le sens que nous préconisons sera insuffisante pour combler l'ensemble des demandes d'éducation. Pour une grande partie des enfants du pays il n'est pas possible d'envisager autre chose que les formes de prise en charge traditionnelles. La relance de ce secteur nous semble donc indispensable. En priorité il conviendrait de prendre en compte les différentes organisations enfantines que l'on retrouve dans diverses sociétés du pays : groupes de pairs, groupes de jeux, associations et sociétés enfantines villageoises ou de quartier... Il ne fait pas de doute qu'elles peuvent constituer un cadre idéal pour l'éducation des tout-petits. A condition cependant de canaliser leurs efforts et de les orienter vers des activités visant à leur faire acquérir des réflexes d'hygiène, de santé et de sécurité, à les former à l'histoire et à la culture de leurs milieux, à les initier au travail productif et à la lutte contre la dégradation de l'environnement...

Il nous semble que la surveillance, la prise en charge éducative de ces groupes et même leur supervision / animation pourraient être assurées par des personnes âgées. Il est possible par exemple d'imaginer l'organisation de petites veillées nocturnes sur la place du village ou sur la place publique, réunissant de jeunes enfants et leurs grands-parents qui leur raconteraient à cette occasion l'histoire de leur village et de leurs ancêtres, les contes et récits du terroir, ou qui les amèneraient promener dans la brousse proche où ils leurs feraient connaître les plantes utiles et les animaux nuisibles, etc. Quoi qu'il en soit il convient de garder en mémoire que le troisième âge constitue justement la catégorie sociale qui est, dans la plupart des types de regroupements maliens, chargée de la surveillance, de l'éducation et de la formation des jeunes générations... Il est presque sûr que sa disponibilité ne fera pas défaut pour ce genre d'activités. Il reste cependant que compte tenu des activités à mener et des objectifs spécifiques liés à celles-ci (éducation pour la santé, l'hygiène et la nutrition, initiation à la culture du milieu, formation civique et morale...), il serait irréaliste de vouloir faire autre chose de ces personnes âgées que des personnels d'appoint.

Il convient aussi de se faire à l'idée que l'action des personnes âgées sur les toutes jeunes générations ne pourra être efficace que si elle se fonde sur une participation accrue des parents, singulièrement des mères, à l'éducation de leur progéniture. Si les parents ne sont pas là pour pousser leurs enfants à fréquenter le cercle des personnes âgées et pour pondérer les attitudes plus ou moins permissives de celles-ci vis-à-vis de leurs alter-ego que sont leurs petits-fils, rien de durable ne pourra être fait. A terme se pose donc le problème de la nécessaire restauration de l'autorité parentale et de la définition nouvelle du rôle de la famille dans l'éducation enfantine.

D'autre part, étant donné que l'essentiel des activités des enfants de moins de 7 ans a lieu à l'extérieur de la concession familiale (rue, place publique, place du marché, "champ de case", brousse voisine, etc.), il importe de "ressusciter" et d'entretenir cet esprit de la responsabilité collective dans l'éducation des jeunes enfants qui a toujours caractérisé les hommes et les femmes de la contrée malienne. Il faut que les adultes à tous les niveaux et dans toutes les circonstances acceptent l'idée qu'ils ont des responsabilités vis-à-vis des enfants et que cette responsabilité va bien au-delà de leurs seuls enfants. Sauf à cultiver de nouveau cette mentalité chez l'ensemble des Maliens on ne pourra jamais compenser le rôle souvent néfaste de la rue dans l'évolution psycho-sociale et morale des jeunes enfants.

b. Pour l'articulation entre éducation préscolaire et enseignement primaire

Dans le contexte actuel où l'éducation préscolaire est placée dans le giron du Ministère de l'Education de Base, il importe plus que jamais de réaliser une articulation harmonieuse entre elle et l'enseignement primaire, afin de garantir une meilleure préparation du jeune enfant à la vie scolaire, d'une part, et de contribuer à l'amélioration du rendement interne de l'école, d'autre part. Il s'agira pour cette mission, de :

- donner la priorité en matière d'accès à l'école aux enfants ayant été soumis aux programmes d'éducation préscolaire en tenant compte de ceux de l'école fondamentale (les enfants issus des institutions préscolaires doivent acquérir des notions si sommaires soient elles qui seront approfondies plus tard à l'école);
- réviser la formation des formateurs afin d'augmenter de façon considérable le nombre d'éducateurs préscolaires et de garantir une meilleure qualité à ladite formation;
- promouvoir un système de suivi pédagogique des établissements ;
- promouvoir un programme de recherche-action sur l'éducation préscolaire.

c. Pour une large implication des communautés au processus de prise en charge éducative des enfants

L'analyse de la situation de l'enfant au Mali laisse voir que les moins de 7 ans, en raison des multiples occupations de leurs parents et des changements intervenus dans les manières de vivre des gens, sont de plus en plus laissés à eux-mêmes. Dans le meilleur des cas les enfants sont pris en charge dans des structures préscolaires par des éducateurs professionnels. Mais cette prise en charge, outre le fait qu'elle ne concerne qu'une minorité d'enfants, est pour le moins incomplète : les enfants ne restent dans les institutions qu'une partie de la journée (le matin) et le reste du temps sont livrés à eux-mêmes, sans aucune surveillance particulière. Ceci pose le problème de la participation des parents à la prise en charge éducative de leurs jeunes enfants.

Il est évident que dans la situation actuelle toute entreprise visant à améliorer la prise en charge éducative des moins de 7 ans, en milieu institutionnel comme en milieu non-institutionnel, et à l'étendre à une majorité d'enfants est vouée à l'échec, à terme, tant qu'elle s'avérera incapable de susciter la participation pleine des populations non seulement aux frais d'écolage et de fonctionnement de l'entreprise, mais aussi et surtout à la conception et à l'exécution des projets éducatifs. Autrement dit, les parents et les communautés doivent être partie prenante dans l'élaboration des projets éducatifs concernant leur progéniture et participer à toutes les phases de son exécution ; ils doivent se sentir concernés. Il ne faut plus, comme par le passé, que des modèles leurs soient imposés par les instances étatiques, les fonctionnaires et autres bureaucrates de l'éducation - ce qui ne peut que renforcer chez eux l'idée que l'éducation est avant tout l'affaire de professionnels -, mais qu'ils prennent conscience par eux-mêmes de leurs besoins en matière d'éducation, qu'ils se concertent et mobilisent les moyens à leur disposition pour les satisfaire. Au fond, c'est là, la clé de la situation.

Il reste cependant que cette prise de conscience ne peut pas se faire partout et chez tous de façon spontanée. Dans la plupart des cas un travail d'éducation - et le mot n'est pas trop fort comme certains esprits chagrins pourraient le penser - s'impose pour bien sensibiliser les parents et les communautés aux problèmes de l'enfance. Car il demeure un fait aujourd'hui qu'une grande partie de la population malienne est ignorante des droits des enfants (du moins tels qu'ils sont exprimés dans la récente convention internationale des droits de l'enfant), peu d'entre eux savent répondre adéquatement à leurs besoins : leur parler, répondre à leurs questions, favoriser leurs jeux, leur exprimer leur affection, respecter leur rythme de vie, favoriser un milieu sain et sans risque majeur autour d'eux, leur assurer une alimentation équilibrée, quantitativement et qualitativement acceptable... En particulier il faudra mettre l'accent sur la

formation des mères à des gestes de santé, leur formation à l'hygiène alimentaire et à la nutrition, leur formation à des attitudes psychologiques favorables au développement affectif, moral, social et intellectuel de leur jeune progéniture...

Cette éducation des parents pourra être assurée par le réseau administratif habituel : centres d'alphabétisation, centres de santé de communes ou de cercles (CSC), centres de développement communautaire (CDC), services sociaux de cercles (SSC), centres de formation et d'animation rurale (CFAR), etc. Pour plus d'efficience, l'animation de ces centres pourrait être élargie, particulièrement en milieu rural et semi-urbain, à des personnes reconnues comme étant socialement influentes de par leur statut ou de par leurs activités : griots, marabouts, chefs de village, prêtres de sociétés d'initiation, etc. En milieu urbain, plus spécifiquement, on peut utiliser les médias, tandis que dans le milieu semi-urbain ce sera la communication inter-personnelle qui sera privilégiée ; on peut également identifier à ce dernier niveau des familles modèles sur lesquelles on suscitera les autres à prendre exemple. Dans tous les cas, pour mieux faire passer les messages on peut profiter des endroits stratégiques : écoles coraniques, mosquées, églises, lieux de prêches publics, places publiques, marchés, centres d'alphabétisation, centres de santé, maisons de jeunes, cases communes, etc. On peut favoriser également l'utilisation des ressources artistiques et artisanales, organiser des concours de chants éducatifs ou des concours pour élire l'enfant le mieux entretenu au niveau d'une localité, etc.

Dans cette mission d'implication des parents et des communautés aux activités d'éducation préscolaire, les éléments de stratégie sont les suivants :

- information et sensibilisation des parents sur les besoins réels des enfants en général et la problématique de l'éducation préscolaire en particulier ;
- formation des parents afin de leur permettre de mieux connaître les caractéristiques physiologiques, les potentialités intellectuelles, le développement physique, cognitif, affectif et social du jeune enfant ;
- encouragcmcnt de la participation de la communauté dans la conduite d'activités pédagogiques faisant appel à des réalités purement environnementales ;
- implication des femmes dans la recherche de nouvelles formes de soins aux jeunes enfants, ce qui nécessitera "l'encouragement" de la création de "clubs des mères", dans les établissements d'éducation préscolaire ;

- collaboration et synergie des activités avec tous les partenaires potentiels tels que les A.P.E., les "Clubs des mères", les mouvements associatifs et/ou communautaires des établissements préscolaires, le PNUD, l'UNESCO, l'UNICEF, les Organismes de Coopération bilatérale (USAID, ACDI, Coopération Française...), les ONG, etc... ;
- implication des personnes âgées et des personnes ressources locales à la vie des institutions ;
- promotion du jumelage et du parrainage.

2. PROFIL DE L'ENFANT A SA SORTIE DU PRESCOLAIRE AINSI QUE CELUI DE L'EDUCATEUR PRESCOLAIRE

2.1. L'enfant sortant d'une institution préscolaire

L'un des objectifs majeurs des institutions préscolaires est de préparer l'enfant pour l'entrée à l'école. Ceci suppose que lesdites institutions doivent exercer une influence particulière sur les enfants, du temps où ceux-ci les fréquentent, visant à leur faire acquérir des aptitudes spécifiques. Ainsi, à sa sortie du jardin d'enfants ou de tout autre établissement préscolaire de même catégorie, l'enfant devra, entre autres, avoir :

- un sens élevé de la sociabilité ;
- une capacité d'observation poussée, en particulier des organes sensoriels développés, capables de discernement ;
- des prédispositions pour l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul, toutes techniques instrumentales indispensables pour suivre un cursus scolaire normal ;
- un langage riche, un vocabulaire suffisamment varié et une capacité d'écoute "active" et de compréhension suffisamment grande pour lui permettre de communiquer avec ses camarades et de suivre les explications du maître ;

2.2. L'éducateur sortant de l'établissement de formation

Il sera retenu que la formation des éducateurs préscolaires soit prolongée ; celle-ci passera de deux années à quatre années de formation après le DEF (cf. infra). Dans le cadre, le profil de sortie de l'éducateur préscolaire sera celui d'un "enseignant polyvalent", non seulement apte à prendre en charge, techniquement, l'éducation des enfants d'âge préscolaire, mais, en plus, pouvant servir dans la "pyramide de l'éducation de base" comme conseiller en éducation auprès de l'administration scolaire et des communautés et animateur de groupe. Ce type de personnel sera sans doute mieux intégré, plus complémentaire avec les autres personnels de l'éducation, plus en mesure de collaborer avec les différents partenaires sociaux que ne l'est l'actuel moniteur des jardins et garderies d'enfants. L'éducateur préscolaire de ce profil sera, à

notre avis, plus à même d'accomplir les missions à lui assignées dans la nouvelle politique nationale en matière d'éducation préscolaire.

3. LES ELEMENTS DE QUALITE CONTENUS DANS LES PROGRAMMES D'EDUCATION PRESCOLAIRE

3.1. Types d'institutions préférentielles par milieu et les programmes de tronc commun

La variété des types d'institutions préscolaires est une "richesse" et une relative originalité de ce système d'éducation au Mali. En effet il sera admis, voir conseillé selon les milieux les types d'institution suivants :

+ Milieu urbain

- jardins ou garderies d'enfants ;
- écoles maternelles ;
- centres d'animation enfantine ou cercles de jeux

+ Milieu semi-urbain

- jardins ou garderies d'enfants ;
- centres d'animation enfantine ou cercles de jeux ;
- écoles coraniques.

+ Milieu rural

- centres d'animation enfantine ou cercles de jeux
- jardins ou garderies d'enfants
- écoles coraniques ;

+ Milieu nomade

- écoles coraniques
- centres d'animation enfantine ou cercles de jeux
- établissements de garde d'enfants.

Cette répartition n'est pas restrictive. Ainsi en fonction des opportunités présentes dans les différents milieux les collectivités pourraient retenir les types qui semblent les plus opportuns.

Dans toutes ces institutions il sera retenu un ensemble d'activités dites de "tronc commun" qui sont les suivantes :

- développement du langage ;
- éducation sensorielle ;
- éducation physique ;
- initiation à la lecture, à l'écriture et au calcul ;
- éducation civique et morale ;
- éducation à la propriété (hygiène alimentaire, corporelles et du milieu) ;
- travaux manuels ;
- socialisation ;
- éducation pour la santé ;
- observation.

L'enseignement de ces différentes matières tiendra compte de l'âge des enfants qui seront repartis entre trois principales sections :

- la section des petits : (3-4 ans) ;
- la section des moyens : (4-5 ans) ;
- la section des grands : (5-6 ans) .

Le médium d'enseignement sera la langue du milieu la plus couramment utilisée. L'emploi de la langue nationale se fera concomitamment avec le français dans la section des grands (5 à 6 ou 7 ans), ceci conformément à la Pédagogie NEF? C'est pourquoi tous les éducateurs préscolaires en cours de formation ou en cours d'emploi seront formés à la "méthodologie convergente".

Les institutions seront financées et gérées (initiées et suivies au quotidien) par les conseils communaux assistés des autres partenaires "internes" ou par les promoteurs privés (pour les institutions privées).

3.2. Les types d'institutions préférentielles par milieu, leurs programmes modulaires et leur emploi du temps

3.2.1. Dans le milieu urbain

a) Jardins ou garderies d'enfants

Le jardin d'enfants ou garderie d'enfants est un milieu d'éducation préscolaire qui reçoit les enfants âgés de 3 à 6 ou 7 ans. Il n'est pas une école de laquelle il diffère par le caractère spécifique de ses activités.

Il a pour but d'assurer la surveillance, l'entretien et l'éducation des enfants dans des conditions d'hygiène permettant aux mères de se consacrer plus complètement à leur activités professionnelles.

Il se penche plus particulièrement sur l'éducation sensorimotrice. Les activités pendant la première enfance exigent cependant quelques notions de lecture, d'écriture et de calcul. Le principe du jardin d'enfants est de satisfaire ces besoins sans toutefois les rendre obligatoires pour en obtenir un résultat immédiat.

En plus des activités de "tronc commun" citées plus haut, il est retenu dans ces institutions, les activités modulaires suivantes :

- jardinage, cordonnerie, maçonnerie, forge, poterie, menuiserie, petit élevage.

Ces activités modulaires ne doivent pas être pratiquées dans la démarche pédagogique de l'institution.

Il s'agira plutôt de les faire découvrir aux enfants par le biais de visites de terrain et autres contacts avec les milieux de ces professions.

b. Ecoles maternelles

Elles ont les mêmes caractéristiques et visent les mêmes objectifs que les jardins d'enfants, à la différence notable cependant que les activités qui y sont proposées mettent un accent particulier sur l'apprentissage précoce des techniques instrumentales (lecture, écriture et calcul). De fait, les écoles maternelles s'avèrent être les véritables propédeutiques de l'école primaire sans pour autant être des écoles primaires.

Les activités modulaires retenues sont les mêmes dans cette institution que dans les précédentes.

c. Centres d'animation enfantine ou cercles de jeux

Il s'agit de centres de loisirs et de jeux qui offrent aux enfants, à des moments où ils ne vont pas au jardin d'enfants ou à l'école et où leurs parents ne peuvent pas s'occuper d'eux, un cadre approprié leur permettant de se distraire, de s'amuser et de se familiariser très tôt avec la lecture. Ils répondent à un quadruple objectif :

* garder les enfants non préscolarisés dans un cadre sécurisé;

- * leur offrir des jeux et des loisirs ;
- * cultiver et renforcer chez eux les sens de la camaraderie et de la solidarité ;
- * développer la culture de la lecture chez eux.

La également, les activités modulaires sont les mêmes que dans les jardins et garderies d'enfants.

Toutes ces institutions développent leurs programmes entre Octobre et fin Juin, c'est-à-dire à la même période que l'enseignement primaire.

3.2.2. Dans le milieu semi urbain

- a. Jardins ou garderies d'enfants :

Idem que précédemment.

- b. Centres d'animation enfantine ou cercles de jeux :

Idem que précédemment.

- c. Ecoles coraniques :

L'école coranique est un cadre non formel d'éducation des jeunes enfants fonctionnant avec un dispositif matériel et infrastructurel sommaire, voire précaire. Elle est généralement animée par un marabout (autorité religieuse et grand connaisseur du saint Coran) dont les prestations sont payées soit en nature, soit en espèce, soit encore en prestation de service par les enfants eux-mêmes ou, très rarement cependant, par leurs parents et les communautés. Son objectif initial est de donner une formation religieuse, donner une éducation morale et assurer une formation intellectuelle.

Dans la nouvelle politique, il s'agira de donner une formation idoine au marabout/animateur de l'école coranique afin de lui permettre d'assurer efficacement aux enfants, en plus des activités afférentes aux objectifs précités, une formation civique et une éducation à l'hygiène alimentaire et du milieu, pour ne citer que celles-ci.

En plus de ces activités de tronc commun, les activités modulaires qui sont retenues dans les écoles coraniques à développer en milieu semi urbain sont les mêmes que celles du milieu urbain.

Les programmes sont développés pendant toute l'année au gré de la disponibilité des enfants et des marabouts.

3.2.3. Dans le milieu rural

Les centres d'animation enfantine ainsi que les jardins ou garderies d'enfants et les écoles coraniques du milieu rural ont les mêmes activités de tronc commun et modulaires que les milieux urbains et semi urbains.

Cependant, les contextes environnementaux dans lesquels se déroulent ces activités font leur différence. Ex : l'élevage en milieu urbain sera plus orienté vers l'embouche alors qu'en milieu rural il sera plutôt pastoral...

Pour plus d'efficacité et pour mieux coller aux réalités socio-économiques de ce milieu principalement orientées vers l'agriculture pendant la période hivernale, les programmes pourront se développer plus judicieusement entre juin et février.

3.2.4. Dans le milieu nomade

Les écoles coraniques et les centres d'animation enfantine ou cercles de jeux préconisés en milieu nomade, pourront avoir les mêmes caractéristiques que ceux des autres milieux, à la différence cependant qu'ils seront mobiles (non sédentaires).

Quant aux établissements de garde d'enfants qui sont recommandées préférentiellement dans ce type de milieu, ils fonctionneront comme des structures mobiles chargés de garder les enfants dans des cadres sécurisés pendant les périodes d'absence des parents du campement. Ils seront tenus par des personnes-ressource dont la caractéristique principale sera de ne pas être impliquées directement dans les activités économiques du groupe ; par exemple les personnes âgées. L'objectif essentiel de ces établissements de garde est d'assurer des soins de maternage aux jeunes enfants et de les occuper sainement. Les activités modulaires de ces établissements pourraient être les suivantes : jardinage, maçonnerie, cordonnerie, forge, poterie, menuiserie, petit élevage et maçonnerie.

Les programmes des institutions de ce milieu se déployeront préférentiellement pendant les périodes de campement plus ou moins prolongées des nomades.

4. LE PARTENARIAT AUTOUR DES INSTITUTIONS PRÉSCOLAIRES

Il y a deux catégories de partenaires autour de l'éducation préscolaire :

- les partenaires "externes" que sont : l'Etat, les partenaires au développement (bailleurs de fonds, O.N.G...), les privés... et
- les partenaires "internes" aux communautés : A.P.E., Comités de gestion, autres associations diverses, conseils communaux, clubs des mères.

Les partenaires "externes" sont les "accompagnateurs" de tout le processus de promotion de l'éducation préscolaire aux côtés des partenaires "internes".

La mission des partenaires "externes" est celle d'appuyer les partenaires "internes" à travers l'octroi, au besoin, de ressources financières, matérielles et humaines. Ces partenaires jouent un rôle prépondérant dans la formation et le suivi des partenaires "internes" afin de garantir le plein aboutissement du processus de responsabilisation des communautés dans l'éducation préscolaire.

Les partenaires "internes" sont l'élément moteur du processus de promotion locale de l'éducation préscolaire. Ils ont la responsabilité de planifier, mettre en œuvre, suivre au quotidien et évaluer l'éducation préscolaire dans leur milieu.

Afin de faire jouer pleinement à chaque partie son rôle, il est retenu que dans chaque commune, une plate forme formelle de collaboration et un programme d'intervention soient arrêtés entre les différents partenaires "internes" d'une part ainsi qu'entre ceux-là et les partenaires "externes" d'autre part. De même une plate forme et un programme d'intervention entre les différents partenaires "externes" seront arrêtés formellement.

5. IMPLANTATION DES INSTITUTIONS POUR LES 10 ANNÉES

La création des institutions relève principalement de l'initiative des collectivités décentralisées. Les privés ainsi que l'Etat et les autres partenaires extérieurs ne peuvent soutenir l'effort de création des institutions qu'une fois que cela répond aux impératifs de planification sciemment montés par ces populations.

Pour les besoins de planification, il est à cet égard nécessaire de former les responsables techniques et les leaders des collectivités aux divers critères d'identification des zones d'implantation qui pourraient être observés pour la création d'institutions préscolaires. Ces critères sont :

- la densité démographique des communautés (agglomération),
- la capacité pour les groupes cibles à immobiliser les ressources nécessaires pour la prise en charge des institutions,
- la disposition consciente et massive des parents à la préscolarisation des enfants.

Chaque commune, de concert avec les partenaires divers, assoie pour ainsi dire son propre programme décennal d'implantation des institutions préscolaires. L'ensemble des programmes communaux est traité et arrêté au niveau central (DNEPS) et servira à

l'établissement de la carte prospective d'implantation des institutions préscolaires au Mali. Pour l'heure, on peut préconiser la création et la mise en service, au niveau de chaque chef lieu de commune rurale ou urbaine et de chaque ville de 5 000 habitants, d'une institution préscolaire, l'objectif étant d'arriver à un taux de préscolarisation contenu dans une fourchette de 5 à 10 % d'ici 10 ans.

B. LES PROGRAMMES ET LES ACTIONS ET MESURES DE SOUTIEN POUR LA MISE EN OEUVRE DES GRANDES ORIENTATIONS

1. LES PLANS DE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION PRESCOLAIRE

Les principales contraintes actuelles, la perception de la population et les diverses missions sur l'éducation préscolaire ainsi que les grandes orientations énoncées plus haut autorisent à formuler une batterie de programmes, d'actions et de mesures de soutien susceptibles de réunir les chances d'atteindre l'objectif général de l'éducation préscolaire par le biais des missions de la DNEPS.

Ainsi 6 programmes d'intervention et 2 mesures et actions de soutien sont présentés afin d'organiser de façon concrète les interventions pour la mise en oeuvre de la politique nationale. Les programmes et actions et mesures de soutien sont les suivants :

- 1- Animation, sensibilisation et formation des acteurs ;
- 2- Renforcement du partenariat autour de l'éducation préscolaire ;
- 3- Développement des infrastructures et équipements pour l'éducation préscolaire ;
- 4- Renforcement du cursus et des programmes de l'E.F.E.P.
- 5- Amélioration des capacités d'encadrement pédagogique des institutions préscolaires ;
- 6- Développement de la Recherche Action sur les systèmes alternatifs de prise en charge des enfants d'âge préscolaire, singulièrement dans les milieux péri-urbains, semi-urbains, ruraux et nomades.

Ces programmes sont nécessairement complémentaires et sont soutenus par les mesures et actions suivantes :

- 1- la vulgarisation de la politique nationale d'éducation préscolaire ;
- 2- la mise en place d'un fonds d'appui à l'éducation préscolaire.

1.1. L'ANIMATION, LA SENSIBILISATION ET LA FORMATION DES ACTEURS

Concernant ce programme, il est important de noter les constats suivants :

- la population connaît très peu l'éducation préscolaire, même si elle sait (avec les explications) qu'elle concerne les enfants qui n'ont pas encore été inscrits à l'école ;
- cette population n'est pas suffisamment consciente des charges qui lui reviennent dans la conduite des actions de développement local en général et de l'éducation préscolaire en particulier ; d'où, elle considère que l'Etat doit être celui qui doit tout décider et faire l'essentiel ;
- la population et ses responsables (partenaires sociaux, élus locaux, leaders, divers) ont très peu été initiés (voire jamais) aux techniques d'identification des besoins et de planification des actions d'éducation préscolaire ;
- elle n'a que rarement (sinon jamais) eu l'occasion de faire des démarches pour négocier des financements pour la réalisation d'institutions préscolaires en particulier.

Ces constats mettent en exergue le besoin de la conduite de tout un programme d'animation, de sensibilisation et de formation continue afin d'obtenir progressivement de la part de la population une mobilisation autour de la prise en charge de l'éducation préscolaire.

Pour ce faire, les actions suivantes peuvent être retenues :

- élaboration de messages appropriés par des supports de grande communication (radios, télé, affiches, vidéos, théâtre, chants, journaux...) ;
- tenue de séances régulières d'informations "thématisques" avec les populations et leurs leaders autour de l'éducation préscolaire : avantages de l'éducation préscolaire, opportunités offertes pour la création et le fonctionnement des institutions préscolaires, responsabilité des parents et de la communauté, partenariat autour de l'éducation préscolaire ;
- organisation de sessions de formation des personnels d'encadrement (éducateurs préscolaires et enseignants principalement) dans le processus d'identification des besoins, de la planification et de la mise en œuvre d'un programme local de développement de l'éducation préscolaire ;

- organisation de sessions "communales" de formation des personnes ressources (leaders, partenaires de l'école et autres élus) dans le processus d'identification des besoins et la planification et la mise en œuvre d'un programme d'éducation préscolaire ;
- création et animation d'un bulletin de liaison pour les éducateurs préscolaires ;
- organisation de voyages d'études dans certains pays africains et non africains pour promouvoir les échanges d'expériences entre éducateurs.

1.2. LE RENFORCEMENT DU PARTENARIAT

Les partenaires sociaux classiques de l'école (A.P.E.) au niveau local se sont fort peu intéressés à l'éducation préscolaire à ce jour.

Il s'agira dans ce programme, de faire jouer aux partenaires sociaux (A.P.E., "club des mères", Comité de gestion...) le rôle qui est le leur, c'est-à-dire celui d'appuyer de façon permanente la Direction des institutions pour leur accès à de meilleures performances d'une part, mais également de jouer le rôle de planificateur local auprès des collectivités décentralisées pour le financement et l'évaluation des programmes d'éducation préscolaire d'autre part.

Pour ce faire, un triple partenariat doit se formaliser :

- d'abord entre les partenaires sociaux de la communauté ;
- entre ceux-ci et les partenaires "extérieurs" que sont l'Etat, les privés, les partenaires au développement...
- et enfin entre les différents partenaires "extérieurs".

Dans le cadre de la formalisation de ce partenariat, il est nécessaire de :

- définir les rôles de chaque partie (document écrit) ;
- arrêter des scénarios de prise en charge des programmes ;
- maintenir un "forum" qui donnerait l'occasion à chaque partie de parler périodiquement de la vie du partenariat local autour de l'éducation préscolaire.

D'ores et déjà, il est dangereux de donner l'exclusivité à un partenaire social spécifique dans le cadre du "renforcement du partenariat". Plus ils sont complémentaires plus efficace sera leur intervention, à condition que le "cadre de formalisation du partenariat" soit bien assis et accepté de tous.

1.3. DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS

La sensibilisation, l'animation et la formation des différents acteurs n'ont d'intérêt que si elles sont accompagnées d'un mouvement d'ouverture d'esprit plus grande de l'ensemble de la population à l'éducation préscolaire.

Or, une fois, cette ouverture acquise, il serait tout aussi pernicieux de constater un déficit en terme de capacité d'accueil des établissements préscolaires. En d'autres termes, l'acquisition d'infrastructures et d'équipements doit être à vitesse proportionnelle non seulement du potentiel d'enfants préscolarisables mais surtout de la prédisposition des parents à envoyer effectivement leurs enfants dans les institutions. Le cas regrettable de l'enseignement fondamental (pour ne citer que lui) est assez frappant aujourd'hui où "l'on court" derrière l'établissement de cet équilibre "offre - demande".

De toute façon, ce programme, soutenu par ceux d'animation, de formation et de sensibilisation ainsi que du renforcement du partenariat, devrait permettre de créer progressivement des institutions adéquates et suffisantes. Pour ce faire les actions suivantes peuvent être arrêtées :

- Elaboration d'une carte d'installation des institutions préscolaires ;
- Appui aux partenaires pour "asseoir" leurs projets de création et d'équipement des institutions préscolaires (normes techniques, recherche de financement...) ;
- Contribution financière (au besoin) des services centraux pour la prise en charge des infrastructures et des équipements des institutions.

1.4. RENFORCEMENT DU CURSUS ET DES PROGRAMMES DE L'ECOLE DE FORMATION DES EDUCATEURS PRESCOLAIRES (E.F.E.P.)

Si la formule actuelle qui consiste à former les spécialistes de l'éducation préscolaire dans un établissement autonome (EFEP) est à maintenir, il est nécessaire cependant de porter quelques améliorations dans tout le processus allant du recrutement à la fin du cycle d'études des élèves.

Ceci est impératif compte tenu des efforts de performance pédagogique de plus en plus exigés de la part de tout le personnel des différents ordres d'enseignement.

Le programme de Renforcement des cursus et des programmes de l'EFEP contiendra les actions essentielles suivantes :

- adoption et organisation annuelles d'un programme de recrutement sur concours d'élèves éducateurs préscolaires en tenant en compte le souci du niveau de scolarité (D.E.F) ;

- révision du programme et du cycle de formation des élèves éducateurs préscolaires. Le souci d'augmenter le nombre d'années de formation (3 à 4 ans) sera fortement pris en compte. Les quotas de la théorie et de la pratique seront arrêtés (50 % chacune serait raisonnable) ;
- acquisition d'équipements pédagogiques et de mobiliers afin de créer un cadre et des conditions de travail adéquats pour les élèves et les professeurs ;
- appui spécifique aux programmes annuels des stages de terrain (ressources financières, matériels pédagogiques, moyens de déplacement...).

1.5. RENFORCEMENT DES CAPACITES D'ENCADREMENT PEDAGOGIQUE DES INSTITUTIONS PRESCOLAIRES

La plupart des institutions préscolaires vivent un rythme actuellement devenu routinier. Le dénuement matériel et les insuffisances en formation de la plupart des encadreurs sont la cause essentielle de cette situation.

Afin de permettre aux institutions de prétendre a priori aux mêmes performances, il est nécessaire pour les dix années à venir de mettre en oeuvre les actions principales suivantes :

- adoption ou révision des programmes d'encadrement pour les différents types d'institutions préscolaires ;
- élaboration de supports pédagogiques adaptés (insister sur la collecte des contes, récits, devinettes, comptines, chansonnettes, poèmes du terroir...) ;
- adoption et mise en oeuvre d'un programme de stages de formation pour le personnel "recruté sur le tas" (auxiliaires) ;
- adoption et mise en oeuvre d'un programme de recyclage périodique des éducateurs préscolaires diplômés travaillant dans les institutions ;
- élaboration et mise en oeuvre d'un programme de suivi et d'évaluation des institutions préscolaires ;
- formation des personnels de l'administration scolaire au niveau national, régional et sub-régional aux méthodes et techniques d'éducation préscolaire ;
- dotation des administrations scolaires, aux niveaux national, régional et sub-régional, en moyens matériels, financiers, logistiques et en ressources humaines adéquats et suffisants.

1.6. DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE ACTION SUR LES SYSTEMES ALTERNATIFS DE PRISE EN CHARGE DES ENFANTS D'AGE PRESCOLAIRE.

Il est certain que les formules "classiques" développées jusqu'à présent pour l'éducation de la jeune enfance au Mali, bien que pertinentes, n'auraient pas les moyens divers nécessaires pour assurer une préscolarisation maximale dans les 10 ans à venir.

Ainsi, il s'impose de trouver des voies et moyens alternatifs susceptibles de compléter judicieusement ces différentes formes dans les milieux péri-urbains, semi-urbains, ruraux et nomades en particulier.

Une formule consistant par exemple à former des femmes rurales, nomades et péri-urbaines en matière d'éducation, de nutrition et de soin de première nécessité de l'enfant d'âge préscolaire serait une piste parmi d'autres à analyser et expérimenter.

2. LES MESURES ET ACTIONS DE SOUTIEN

Il s'agit dans ce passage, d'insister sur des domaines considérés comme indispensables, du moins fortement importants et qui sont de nature à contribuer à garantir les chances de réussite des différents programmes ci-dessus énumérés et décrits. Les domaines peuvent être considérés comme des "conditions critiques" sans lesquelles, les programmes ne pourraient escompter atteindre quelque objectif significatif et cohérent que ce soit.

Les actions et mesures sont :

- la vulgarisation de la politique nationale d'éducation préscolaire ;
- la mise en place d'un fonds d'appui à l'éducation préscolaire ;

2.1. LA VULGARISATION DE POLITIQUE NATIONALE D'EDUCATION PRESCOLAIRE

Cette préoccupation est majeure, indispensable et doit constituer l'initiative prioritaire dans la mise en œuvre du plan de développement de l'éducation préscolaire.

La politique d'éducation devant ensuite servir de "repère et de garde-fou" aux différentes interventions, il est nécessaire qu'elle soit vulgarisée pour assurer une large participation des collectivités.

- "pour ce faire, il sera procédé à la dissémination du document de Politique Nationale auprès des services centraux et institutions préscolaires ainsi que des collectivités décentralisées ; le présent document, après son adoption par le Gouvernement, sera relié et multiplié au niveau de tous les intervenants.

2.2. MISE EN PLACE D'UN FONDS D'APPUI À L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE

Les dispositions du Code des collectivités décentralisées prévoient que les communes doivent prendre en charge l'enseignement préscolaire entre autres. Ceci est une disposition très favorable à la prise en charge par les communautés de leur développement. Les privés également, devront de plus en plus initier la création d'institutions préscolaires. Cependant, il reste que les communes solliciteront toujours des appuis additionnels pour la mise en œuvre de leurs programmes de développement compte tenu des limites de leurs budgets et de la diversité des actions de développement à exécuter.

l'Etat demeurera de toute façon un de leurs partenaires privilégiés à l'instar des bailleurs de fonds pour appuyer (financièrement au besoin) la mise en œuvre salutaire des initiatives prises dans le domaine de l'éducation préscolaire en particulier.

Ainsi, la création du "fonds d'appui à l'éducation préscolaire" alimenté par des fonds publics et de la Coopération bilatérale et multilatérale, sera de nature à financer partiellement ou totalement les différents programmes ci-dessous cités à savoir :

- l'animation, la sensibilisation et la formation des acteurs ;
- le renforcement du partenariat ;
- le développement des infrastructures et de l'équipement ;
- le renforcement du cursus et des programmes de l'EFEP ;
- le renforcement des capacités d'encadrement pédagogique des institutions préscolaires.

Les actions prévues dans le cadre de la création de ce fonds sont :

- la tenue d'une table ronde avec les bailleurs de fonds autour de la politique nationale d'éducation préscolaire ; cette table ronde pourrait être ou spécifique à l'éducation préscolaire ou intégrée à une plus générale concernant le développement de l'éducation au Mali, si cela est prévue déjà ;

- l'adoption d'un arsenal dispositionnel permettant de fixer entre autres toutes les modalités d'appui de ce fonds au regard des différents programmes du plan de développement;
- la préparation d'un document de stratégie d'intervention technique pour le plan de développement;
- la mise en oeuvre des appuis selon un programme et des mécanismes efficaces.

CONCLUSION GENERALE

L'éducation préscolaire, bien qu'ayant débuté depuis les premières heures de l'indépendance dans notre pays, est demeurée jusque tout récemment, un "parent pauvre" du système éducatif du pays. En effet, manquant d'une véritable politique, de moyens raisonnables et d'un système d'encadrement cohérent, elle a tout simplement "végété" au point d'être considérée par bon nombre de personnes comme une étape "non nécessaire" dans l'acquisition des droits à l'éducation des enfants.

Ce faisant, la perception générale de la population par rapport à cette forme d'éducation, bien que favorable en général, demeure marquée par un manque de mobilisation autour de ce sujet.

Par ailleurs, "la main tendue à l'Etat" de la plupart des bénéficiaires potentiels et professionnels de l'éducation préscolaire dénote jusqu'aujourd'hui un déficit de sensibilisation, d'animation et de formation des populations par rapport à ce secteur.

Les insuffisances du personnel, liées à la routine provoquée par le niveau relativement bas des encadreurs ainsi que leur manque de recyclages conséquents et réguliers ont contribué à ce jour à offrir dans les institutions un calendrier et un contenu pédagogique dépouillé de tout sens d'innovation et de dépassement, donc d'excellence.

Ces éléments de diagnostic et de perception pour la population de l'éducation préscolaire exigent alors qu'à l'instar des autres ordres d'éducation, celui-ci soit doté d'un véritable plan de développement décennal sous-tendu par un ensemble de programmes et de mesures de soutien.

Il est à espérer que, la mise en oeuvre des programmes inventoriés et décrits soient de nature à donner une "autre lecture" de l'éducation préscolaire au Mali au terme de la "Décennie de l'Education en Afrique (1997 - 2006).

ANNEXE

BIBLIOGRAPHIE

5. PRODEC :

- Etude de Base sur l'Education Préscolaire au Mali, Bamako, Juillet - Août 1996, env. 220 pages ronéotypées.

1. KEITA Bacoumba :

- L'Education Préscolaire et Spéciale au Mali, Bamako, juin 1994 env. 120 pages ronéotypées.

2. MAIGA Bonaventure :

- L'Education du Jeune Enfant d'Age Préscolaire au Mali, Thèse de Doctorat Nouveau Régime en Science et Théories des Formes de l'Education, Université des Sciences Humaines, Strasbourg, Octobre 1992, env. 515 ronéotypées.
- "La situation actuelle et les perspectives de l'enseignement préscolaire et spécial au Mali, Note pour Madame le Secrétaire à l'Education de Base, Bamako, Avril 1993, env. 60 p. ronéotypées.

3. MINISTÈRE DE L'EDUCATION DE BASE/DIRECTION NATIONALE DE L'EDUCATION PRESCOLAIRE ET SPECIALE :

- "Séminaire d'Elaboration d'une Politique Nationale en Matière d'Education Spéciale", Document de Travail, Bamako, Avril 1996, env. 50 p. ronéotypées.

4. MINISTÈRE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES AFFAIRES SOCIALES/DIRECTION NATIONALE DES AFFAIRES SOCIALES :

- Politique et Programme d'Action Sociale 1982-1986, Bamako, 1981, env. 400 p. ronéotypées.